

# GAGE DE QUALITÉ ET DE FRAÎCHEUR



**RAPPORT ANNUEL  
2015**



**POMMES QUALITÉ  
QUÉBEC**



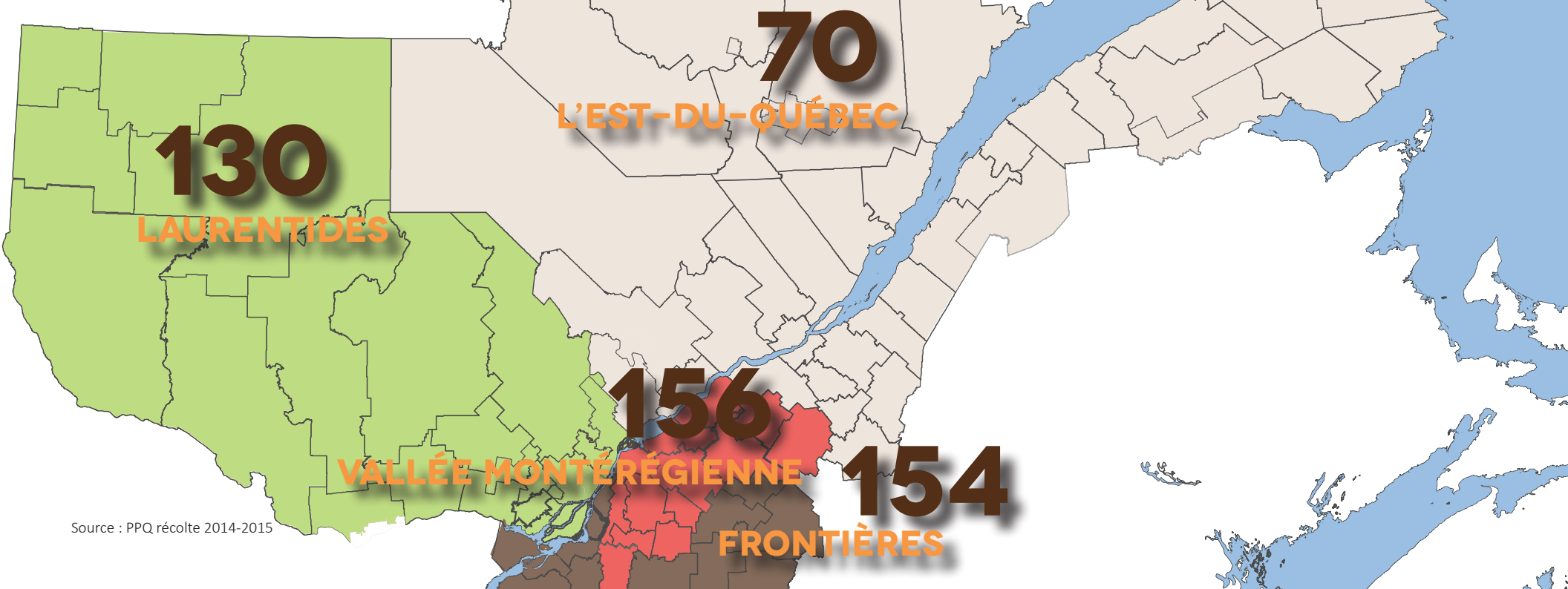
LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

**526 ENTREPRISES POMICOLES**  
**= 5 593 707 MINOTS**

**2 443 517**  
**MINOTS DE**  
**POMMES**  
**FRAÎCHES**

**1 489 327**  
**MINOTS**  
**DE JUS**  
**STANDARD**

**1 660 863**  
**MINOTS**  
**DE JUS**  
**OPALESCEMENT**



# 364 500 \$ EN PROMOTION

**POMMES  
DANS LES  
SUPERMARCHÉS  
DU QUÉBEC** **= 142 M \$  
EN 2015**

**AUGMENTATION DE  
146 % DE LA PRÉSENCE  
DU LOGO PQQ DANS  
LES SUPERMARCHÉS  
ET FRUITERIES**



**POMMES QUALITÉ  
QUÉBEC SURPASSE  
L'UTILISATION DU  
LOGO ALIMENTS DU  
QUÉBEC POUR UNE  
PREMIÈRE FOIS**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot de la présidente</b> .....                         | <b>2</b>  |
| <b>Mot du directeur général</b> .....                     | <b>4</b>  |
| <b>Conseil d'administration</b> .....                     | <b>6</b>  |
| <b>Employés des Producteurs de pommes du Québec</b> ..... | <b>8</b>  |
| <b>Activités de mise en marché</b> .....                  | <b>9</b>  |
| Faits saillants .....                                     | 10        |
| Règlement de mise en marché des pommes .....              | 18        |
| Convention de mise en marché .....                        | 19        |
| Campagne de promotion Pommes Qualité Québec .....         | 25        |
| <b>Activités générales</b> .....                          | <b>31</b> |
| Plan stratégique de la filière pomicole québécoise .....  | 32        |
| Sécurité du revenu .....                                  | 33        |
| Modernisation des vergers .....                           | 35        |
| Production fruitière intégrée (PFI) .....                 | 36        |
| Salubrité à la ferme .....                                | 37        |
| Recherche et développement .....                          | 38        |
| Implication au niveau canadien .....                      | 40        |
| Main-d'œuvre étrangère .....                              | 41        |
| Protection de la santé et environnement .....             | 42        |
| Méritas .....                                             | 43        |
| Information et communication .....                        | 44        |
| Activités de représentation .....                         | 44        |
| Suivi des résolutions .....                               | 45        |
| Syndicats régionaux 2015-2016 .....                       | 49        |

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



*« L'écoulement de la récolte 2014 ne vient que confirmer la pertinence et l'importance de nos outils de mise en marché qui nous assurent de conserver nos parts de marché. »*

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2015, vous décidiez d'enclencher la modernisation de notre fédération. Le processus est officiellement complété. C'est donc avec fierté que je préside la première AGA des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) et que je vous présente son premier bilan annuel. La modernisation ne se résume pas au changement de nom, mais implique aussi un nouveau découpage territorial qui a amené une nouvelle structure du conseil d'administration. Le syndicat de Brome-Missisquoi et celui du Sud-Ouest de Montréal forment maintenant Les Producteurs de pommes des Frontières et deux administrateurs participent au conseil d'administration des PPQ plutôt que quatre. La nouvelle structure fait que je ne conserve pas mon poste de dirigeante du syndicat régional, bien que je conserve mon poste d'administratrice. Je peux ainsi mettre plus de temps et d'énergie sur les dossiers touchant l'ensemble du secteur. Le conseil d'administration est maintenant constitué de neuf administrateurs au lieu de dix.

En 2015, La Financière agricole du Québec (FADQ) retenait temporairement les versements d'Agri-Québec aux secteurs sous ASRA en attendant la décision finale du gouvernement à savoir si les secteurs sous ASRA pourraient aussi bénéficier des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Nous envisagions donc d'avoir à faire un choix collectif entre les deux types de programmes dans un avenir rapproché et c'est pourquoi nous vous avons présenté les différences entre l'ASRA, Agri-Québec et Agri-Québec Plus lors de notre tournée de vos assemblées générales annuelles. Nous avons appris en décembre que le gouvernement accédait aux demandes du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en regard de l'augmentation du taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec pour passer de 3 à 3,2 % et de l'augmentation du taux de couverture des marges de 80 à 85 % dans Agri-Québec Plus. Du même coup, le gouvernement provincial confirme que les secteurs sous ASRA devront choisir collectivement entre l'adhésion à l'ASRA ou l'accès aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Il refuse toutefois de limiter ou d'éliminer les arrimages cumulés qui grèvent le calcul du revenu stabilisé.

Nous aurons donc à effectuer une consultation des adhérents au programme ASRA-pommes pour déterminer de l'avenir de nos outils de sécurité du revenu. Si nous devons quitter l'ASRA, les producteurs pourraient toucher les contributions gouvernementales d'Agri-Québec non versées pour les années 2014 et 2015. Reste à savoir ce qu'il adviendra des cotisations des producteurs au fonds ASRA.

Un autre dossier chaud de 2015 a été celui de la main-d'œuvre étrangère. Nous avons multiplié nos actions auprès des gouvernements : lettres, rencontres, création du *Front commun pour obtenir plus de travailleurs horticoles* et fait couler beaucoup d'encre dans les médias. Citoyenneté et Immigration Canada, à deux semaines du début de la récolte, a finalement offert de traiter en priorité les demandes des producteurs pomicoles. C'est un total de 353 demandes qui ont été traitées de façon prioritaire en moins de deux semaines incluant 45 nouvelles demandes, ce qui démontre bien que la procédure n'est pas si complexe. Nous avons déjà entamé des représentations auprès du nouveau gouvernement fédéral pour éviter la même aberration l'automne prochain.

Dans un autre ordre d'idées et en raison de l'abolition de l'aide financière du MAPAQ, le Conseil québécois de l'horticulture (CQH) a cessé ses activités en mai dernier. Nous avons repris à l'interne la prise des données d'entreposage et le Bulletin Info-Marchés, d'où l'ajout d'une nouvelle ressource à temps partiel dans l'équipe. Par ailleurs, pour pallier à la fermeture du CQH, l'UPA a mis sur pied une Table horticole présidée par M. Marcel Groleau, président général de l'Union, pour maintenir un organe de représentation de tout le secteur horticole. Nous sommes heureux de cette initiative qui permettra à l'ensemble des productions horticoles de s'asseoir autour d'une même table pour discuter des enjeux communs à ces secteurs, notamment ceux de la main-d'œuvre et de la recherche et innovation.

En ce qui concerne la ferme expérimentale de Frelighsburg, Hortinove est toujours en attente d'un dénouement dans

les négociations entre le MAPAQ et AAC pour l'achat de la ferme. Pour l'instant, le RECUPOM continue la location de la parcelle à Agriculture et Agroalimentaire Canada et poursuit ses travaux. Les autres parcelles d'intérêt sont entretenues au frais d'AAC, qui s'était engagé à maintenir les parcelles en état, sous la supervision de Monique Audette, membre du conseil d'administration d'Hortinové. Merci Monique!

Je tiens à souligner le gain majeur obtenu par les Cidriculteurs artisans du Québec avec la reconnaissance de l'appellation réservée pour le cidre de glace du Québec. Cela permettra à cette industrie de lui donner les outils nécessaires à son rayonnement et à son développement ici et ailleurs.

Pour terminer, la récolte 2014 a généré de bons volumes d'une qualité exceptionnelle en fait de couleur et de fermeté vu les températures fraîches de l'automne, mais nous avons tout de même réussi à écouler l'ensemble de la production sans vivre un effondrement des prix. Il ne faut pas oublier que la pression était grande puisque les États-Unis connaissent aussi une année d'abondance, particulièrement l'État de Washington où il y a eu des rendements exceptionnels. L'écoulement de la récolte 2014 ne vient que confirmer la pertinence et l'importance de nos outils de mise en marché qui nous assurent de conserver nos parts de marché. Grâce aux contributions du frais de mise en marché (0,25 \$), Les Producteurs de pommes du Québec ont pu offrir des rabais et ultimement permettre que nos variétés d'ici continuent d'occuper les étalages des magasins. D'ailleurs, les données Nielsen de 2015 démontrent que nos variétés McIntosh, Empire, Cortland et Spartan représentent 53 % des ventes en kilogrammes dans les supermarchés du Québec. C'est la première année que nous passons la barre des 50 %. Les mêmes données démontrent que la consommation de pommes est en augmentation au Québec, contrairement à la tendance à la baisse dans les autres provinces du Canada et de façon générale en Amérique du Nord. Il faut donc maintenir nos efforts de promotion et défendre nos outils collectifs de mise en marché pour continuer à bien tirer notre épingle du jeu.

Je travaille continuellement avec la permanence et les administrateurs afin de valoriser notre secteur et d'en assurer la pérennité et vous devez continuer d'être les fiers ambassadeurs de Pommes Qualité Québec. Nous avons la preuve que nos outils collectifs sont la clé de notre succès et notre marque de commerce, Pommes Qualité Québec, va nous permettre de maintenir nos espaces-tablettes et, souhaitons-le, de les augmenter! La reconnaissance et l'appréciation des consommateurs envers Pommes

Qualité Québec sont en augmentation depuis les cinq dernières années (voir l'étude de Léger Marketing dans le rapport). Continuez de produire des pommes de qualité et d'appliquer la production fruitière intégrée dans vos vergers. C'est la meilleure façon de faire valoir la valeur ajoutée de nos pommes auprès du consommateur. Une étude sur la consommation responsable sortie à la fin novembre 2015, indique que le consommateur considère la pomme cultivée localement comme un produit éco-responsable. La pomme arrive au 4<sup>e</sup> rang des produits les plus achetés par les Québécois dans cette optique et 94,8 % des Québécois ont consommé des pommes locales dans les 12 derniers mois. De plus, 68 % des Québécois choisissent un produit local lorsque son prix est équivalent à un produit semblable qui vient d'ailleurs. Voilà qui démontre que les consommateurs souhaitent retrouver nos pommes dans les magasins et qu'il est important de continuer à mettre Pommes Qualité Québec de l'avant.

Je m'en voudrais de ne pas remercier les administrateurs et toute l'équipe des Producteurs de pommes du Québec pour leur travail et leur engagement à faire en sorte que la production pomicole québécoise rayonne. Mario, Gérald, Stéphane, Yvan, Éric, Alexandre, François, François, Daniel, Mélanie, Diane, Caroline, Catherine, Geneviève, Jennifer, Yvan, Nathalie, Michèle et Paula, merci! Et un merci spécial à Sylvain Caouette, Paul-Martin Roy, Éric St-Denis et Catherine Julien. Et bienvenue à Richard et Sébastien.

Votre présidente,



Stéphanie Levasseur

Source : Baromètre de la consommation responsable – Édition 2015 réalisé par l'Observatoire de la Consommation Responsable de l'ESG UQAM.

*« Continuez de produire des pommes de qualité et d'appliquer la production fruitière intégrée dans vos vergers. C'est la meilleure façon de faire valoir la valeur ajoutée de nos pommes auprès du consommateur. »*



# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



*« Cette rétrospective m'a permis de mesurer l'évolution de notre secteur, et de réaliser à quel point, avec le bon vouloir de chacun, il est possible d'améliorer l'industrie. »*

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour l'année 2015. Il dresse un portrait des travaux réalisés tout au long de cette année. Il faut dire que l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement québécois et la campagne électorale fédérale demandaient que nous mettions encore plus d'énergie pour faire valoir le bien-fondé de nos demandes. Or, grâce à une équipe engagée d'élus et de permanents qui ont à cœur le souci de la qualité et du travail collectif, nous avons réussi à atteindre plusieurs objectifs.

Encore cette année, votre équipe d'élus et d'employés a réalisé de nombreux projets dans le but de renforcer les relations avec nos partenaires de la filière pomicole et ainsi améliorer la rentabilité de tous les maillons de l'industrie. Notre projet de positionnement qualité/valeur de Pommes Qualité Québec a permis de développer un plan de communication pour l'ensemble de la filière. Pour qu'il soit efficace, il est impératif que tous les maillons du secteur contribuent à la réalisation de celui-ci. L'objectif étant l'amélioration de la rentabilité de tous.

Rappelons-nous la mission de la Table filière pomicole : « composée de parties prenantes de l'industrie et en partenariat avec l'État, la Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation dont la fonction première consiste à optimiser la chaîne de valeur aux fins d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des marchés pour ainsi garantir la prospérité du secteur ». Ainsi, l'approche filière propose de travailler en collaboration, afin d'être prêt à solutionner les possibles problématiques. Le plan stratégique du secteur pomicole nous a permis et permettra de se distinguer par rapport à la concurrence des pommes en provenance de l'étranger et des autres fruits sur nos marchés. Il est donc

essentiel de travailler en partenariat avec l'ensemble des intervenants de la filière pour trouver des idées novatrices pour la commercialisation de la pomme et de maintenir la rentabilité de tous les maillons de la filière pomicole. D'ailleurs, les données Nielsen de 2015 démontrent que nos variétés McIntosh, Empire, Cortland et Spartan obtiennent un meilleur positionnement en magasin.

Nous avons présenté le 26 mars dernier devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), notre évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour la période de 2009 à 2013. Il a été question, entre autres, de la meilleure gestion des inventaires, des gains avec la Convention avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de l'entente avec les Cidriculteurs artisans du Québec. Cette rétrospective m'a permis de mesurer l'évolution de notre secteur, et de réaliser à quel point, avec le bon vouloir de chacun, il est possible d'améliorer l'industrie. Nous sommes toujours en attente d'un suivi de la RMAAQ concernant notre évaluation, mais sommes confiants des constats qu'ils émettront vis-à-vis notre travail. Depuis 2006, Les Producteurs de pommes ont mis en place la gestion des inventaires avec les frais de mise en marché. À ce jour, cet outil a démontré son importance à régulariser les prix du marché en permettant de faire face à la concurrence étrangère sur nos marchés. Par contre, l'année de commercialisation 2014-2015 a démontré la limite de ce programme pour compenser les producteurs qui ont eu à commercialiser des pommes à l'état frais réfrigérées et à atmosphère contrôlée. Le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais a convenu de rabais sur les prix pour l'ensemble du volume destiné à l'état frais. Il y a eu des volumes détournés vers la

transformation au Québec, mais rien d'important par rapport à nos voisins de l'Ontario. Cette année s'est conclue, malgré les nombreux rabais, par un prix moyen de la pomme fraîche en baisse de 7 %, passant de 16,96 \$/minot à 15,73 \$/minot par rapport à l'année exceptionnelle de 2012-2013. Par ailleurs, il faut convenir que le marché de la pomme de transformation a subi une légère augmentation de prix attribuable à la pomme de transformation destinée à la sauce et au jus opalescent passant de 2,46 \$/minot à 2,96 \$/minot. Les producteurs ont réussi à obtenir un prix vendant moyen de 8,43 \$/minot par rapport à 8,49 \$/minot pour la saison de commercialisation 2013-2014. Les outils mis en place par les producteurs de pommes tel que le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec et les conventions de mise en marché conclues avec nos partenaires de l'industrie constituent une protection comme les aléas et les fortes variations du marché. Le marché exige de plus en plus une diversité de variétés et de saveurs ainsi qu'une fermeté exemplaire.

*« Le marché exige de plus en plus une diversité de variétés et de saveurs ainsi qu'une fermeté exemplaire. »*

Les Producteurs de pommes demandaient depuis longtemps au gouvernement que le programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec soit reconduit afin d'appuyer les pomiculteurs dans leur démarche d'améliorer leur compétitivité. Suite à leurs efforts, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé, en juin 2015, le renouvellement du programme jusqu'au 31 mars 2018. Tous les producteurs possédant 0,2 ha et plus de verger enregistré au MAPAQ ont obtenu une lettre du ministère en juin dernier qui les informait de la reconduction du programme avec les différents paramètres. Nous espérons que les producteurs concernés profiteront du programme pour améliorer leur verger et renouveler leur éventail de variétés.

Je ne peux passer sous silence cette année, le travail de représentation de votre présidente Mme Stéphanie Levasseur, dans le dossier de la main-d'œuvre étrangère. Les PPQ lui a référé de nombreux appels de médias, pour des entrevues téléphoniques et télévisées dans

une période de l'année très près de la récolte. Elle a su relever ce défi avec brio. De plus, elle a collaboré à certaines actions du *Front commun pour obtenir plus de travailleurs horticoles*. Ce dossier demandera une attention particulière dans les prochains mois et les producteurs seront appelés à se prononcer sur ce point dans le cahier des résolutions de cette assemblée générale annuelle.

En terminant, nous croyons que la solidarité et les actions collectives sont plus que jamais nécessaires avec l'ensemble des maillons de la Table filière. Je tiens à remercier de nouveau tous les pomiculteurs et pomicultrices qui donnent vie à notre organisation et particulièrement aux membres du conseil d'administration sous la présidence de Mme Levasseur. Je tiens à remercier deux producteurs de pommes qui se sont impliqués depuis de nombreuses années dans nos instances syndicales et qui ont choisi de relever de nouveaux défis : MM. Gérald Lussier et Yvan Duchesne. Je veux également remercier votre équipe d'employés qui, par leur engagement et leur expertise, concrétisent les orientations prises par les instances des Producteurs de pommes du Québec.

Merci et bonne délibération!

Votre directeur général,



Daniel Ruel, agronome



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015

Dans l'ordre habituel :

Mario Bourdeau (Les Frontières),  
vice-président, membre de l'exécutif

Stéphanie Levasseur,  
présidente, membre de l'exécutif

Alexandre Simard (Laurentides)

Éric Rochon (Laurentides),  
membre de l'exécutif

Stéphane Brodeur (Vallée Montérégienne),  
membre de l'exécutif

Yvan Duchesne (Vallée Montérégienne)

François Blouin (Québec)

François Turcotte (Québec), membre de  
l'exécutif

Absent de la photo :  
Gérald Lussier (Les Frontières)

Nombre de rencontres du :

Comité d'administration : 7

Conseil exécutif : 10

## LISTE DES PRINCIPAUX COMITÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

### Comité de gestion de la Convention (N<sup>bre</sup> : 7)

Mario Bourdeau (P)  
François Turcotte  
Stéphane Brodeur  
Éric Rochon  
Stéphanie Levasseur (S)

### Comité prix de la pomme de transformation (N<sup>bre</sup> : 11)

Éric Rochon (P)  
Paul-Martin Roy  
François Turcotte  
Yvan Duchesne  
Gérald Lussier (S)

### Comité finances (N<sup>bre</sup> : 1)

Mario Bourdeau (P)  
Stéphanie Levasseur  
Stéphane Brodeur  
Éric Rochon  
François Turcotte

### Comité de prix de la pomme destinée à l'état frais (N<sup>bre</sup> : 21)

Mario Bourdeau (P)  
François Turcotte  
Stéphane Brodeur  
Éric Rochon  
Stéphanie Levasseur (S)

### Comité du coût de production & sécurité du revenu (N<sup>bre</sup> : 9)

Sylvain Caouette (P)  
Paul-Martin Roy  
Gérald Lussier  
Éric St-Denis  
Stéphanie Levasseur (au besoin)

### Comité de recherche (N<sup>bre</sup> : 1)

François Blouin (P)  
Alexandre Simard  
Monique Audette  
Yvan Duchesne



# LISTE DES PRINCIPAUX COMITÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

## **Comité de coordination ASRA et table de travail sur la sécurité du revenu (N<sup>bre</sup> : 9)**

Sylvain Caouette (P)  
Mélanie Noël  
Daniel Ruel (S)

## **Table filière et projet de positionnement de la qualité/valeur pour PQQ (N<sup>bre</sup> : 1)**

Stéphanie Levasseur  
François Blouin  
Mario Bourdeau (S)  
Mélanie Noël  
Daniel Ruel

## **Comité national (N<sup>bre</sup> : 16)**

Stéphanie Levasseur  
Gérald Lussier (1<sup>er</sup> S)  
Steve Levasseur (2<sup>e</sup> S)  
Mélanie Noël

## **Réseau d'essai (RECUPOM) (N<sup>bre</sup> : 4)**

François Blouin  
Gérald Lussier  
Mélanie Noël

## **Groupe d'experts en protection du pommier (N<sup>bre</sup> : 4)**

François Blouin  
Mélanie Noël

## **Conseil général et Comités UPA (voir liste des activités)**

Stéphanie Levasseur  
Mario Bourdeau (S)



Légende:

N<sup>bre</sup>: Nombre de rencontres

P: Président

S: Substitut



## LES EMPLOYÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QC

Dans l'ordre habituel:

**Geneviève Périgny**

Agente de communication

**Catherine Kouznetzoff**

Technicienne administrative

**Caroline Gosselin**

Commis à l'administration

**Yvan St-Laurent**

Inspecteur-vérificateur

**Diane Parenteau**

Secrétaire de direction

**Jennifer Gagné**

Agente de recherche et d'information

**Daniel Ruel**

Directeur général

**Mélanie Noël**

Directrice générale adjointe

Dans l'ordre habituel:

**Michèle Lachapelle**

Commis à l'administration

**Paula Mazabel**

Assistante comptable

**Nathalie Morin**

Chef Comptable



## COMPTABILITÉ



A watercolor illustration featuring three apples. The apple on the left is large and occupies the left half of the frame, showing a mix of red, pink, and yellow washes. The apple on the right is smaller and positioned in the lower right quadrant, also with red and yellow tones. A third apple is partially visible in the top right corner, showing yellow and orange hues. The background is white, and the text is overlaid on the central part of the image.

**ACTIVITÉS**

**DE**

**MISE EN MARCHÉ**

# FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE DE COMMERCIALISATION 2014-2015

L'analyse des données du graphique 1 permet de constater que le prix payé aux producteurs pour la pomme fraîche a de nouveau diminué. Par contre, celui-ci est tout de même plus élevé que les années qui précèdent la saison exceptionnelle de 2012. En effet, en 2014, le prix moyen de la pomme fraîche a diminué de 7 %, passant de 16,96 \$/minot à 15,73 \$/minot. Cependant, le prix est 6 % supérieur à la moyenne qui s'élève à 14,82 \$/minot pour les années 2006 à 2013. En ce qui concerne la pomme de transformation, le prix moyen en 2014 a augmenté de 0,50 \$/minot par rapport à l'année précédente.

**Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs entre les années 2006 à 2014 pour la pomme à l'état frais, la pomme transformée ainsi que le prix global obtenu.**



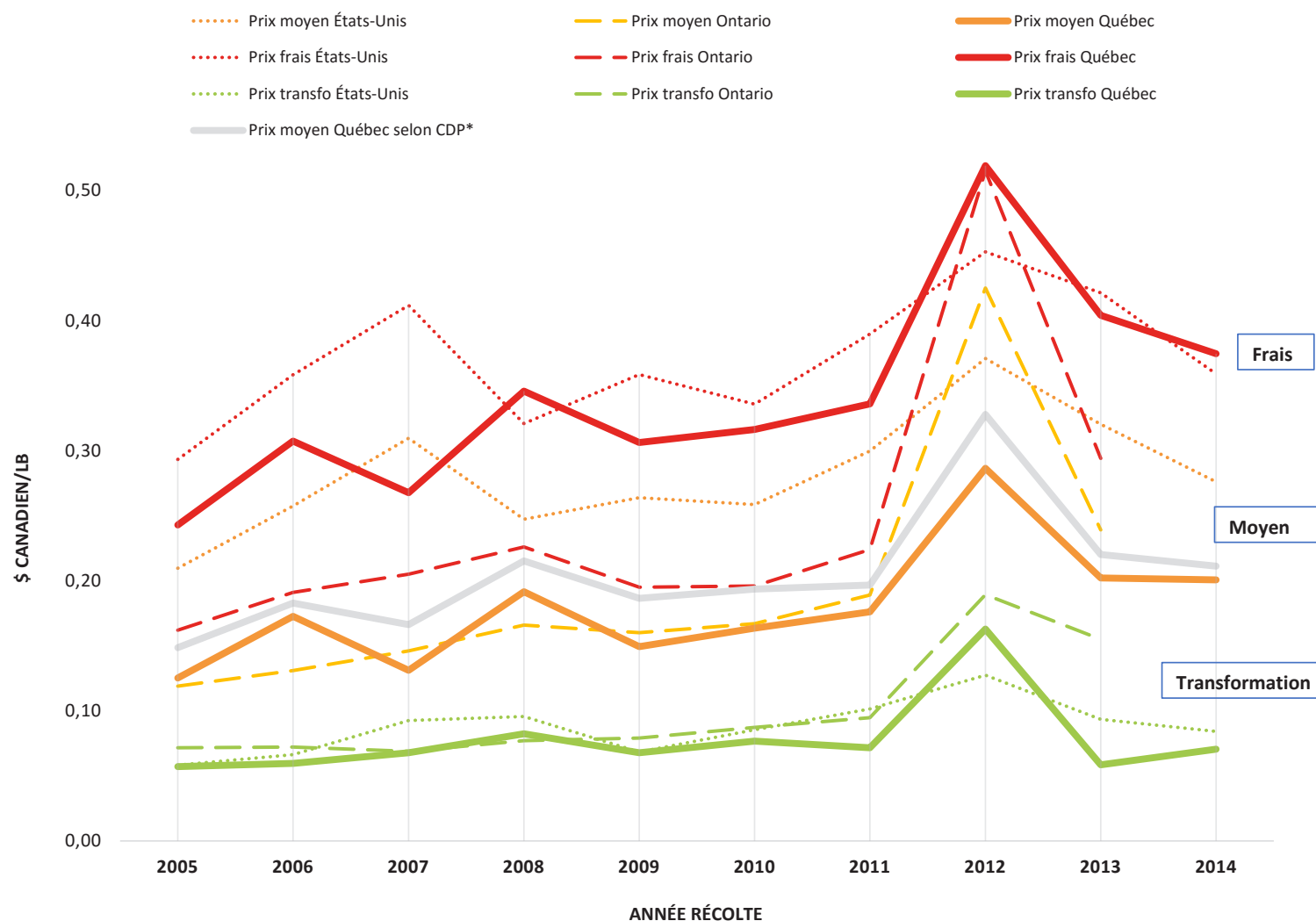
Cette augmentation est attribuable à un meilleur prix de la pomme de transformation destinée à la sauce. L'effet combiné de l'augmentation du prix de la pomme de transformation et de la baisse du prix de la pomme destinée à l'état frais a eu un impact à la baisse de 0,06 \$/minot sur le prix global par rapport à l'année 2013.

Il est important de souligner que l'organisation de la mise en marché permet aux producteurs de pommes du Québec de se positionner favorablement face aux principaux compétiteurs et d'assurer un prix élevé aux producteurs,

compte tenu des circonstances du marché et de l'importance de l'industrie pomicole québécoise dans un contexte nord-américain. Ainsi, le graphique 2 permet de constater que le Québec a réussi à maintenir en 2014 un prix payé aux producteurs pour la pomme à l'état frais supérieur à celui obtenu par les producteurs de pommes américains. Pour ce qui est de 2013, le prix de la pomme à l'état frais au Québec est 37 % plus élevé que celui des producteurs de l'Ontario. Toutefois, au niveau de la pomme de transformation, le Québec a obtenu, en 2013, un prix largement inférieur à ceux des États-Unis et de l'Ontario. Par contre, si l'on observe les données de 2014, on remarque que la variation est beaucoup plus faible entre le prix obtenu au Québec et aux États-Unis pour les pommes de transformation. Finalement, en ce qui concerne le prix moyen, le Québec se compare toujours à l'Ontario pour l'obtention des prix payés aux producteurs.

Il existe des différences importantes dans l'industrie pomicole du Québec par rapport aux États-Unis. Ainsi, au Québec, la principale variété produite, la McIntosh, est une pomme qui possède un niveau de fermeté inférieur aux principales

**Graphique 2. Prix payés aux producteurs pour les années récolte, par état, province, 2005 à 2014<sup>2</sup>.**



<sup>2</sup> Les prix payés aux producteurs du Québec proviennent de la base de données des PPQ et tiennent compte de l'ensemble des transactions entre les producteurs du Québec et les agents autorisés. Par contre, en Ontario et aux États-Unis, les prix payés aux producteurs sont déterminés grâce à des sondages. En Ontario, ceux-ci sont effectués auprès d'emballleurs de pommes et sont publiés dans le Rapport annuel de l'Ontario Apple Growers (OAG).

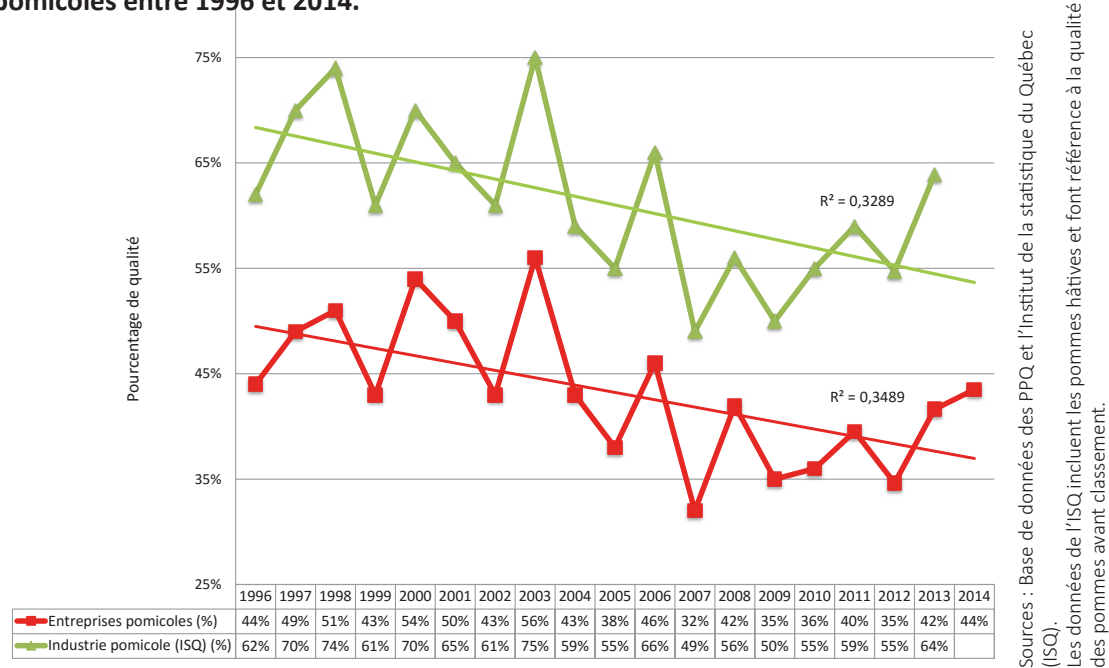
variétés produites aux États-Unis comme la Rouge Délicieuse, la Gala ou la Granny Smith. Cette situation peut expliquer pourquoi on constate un prix moyen payé aux producteurs du Québec inférieur aux producteurs américains puisque les pommes moins fermes ont un taux de déclassement supérieur dû aux meurtrissures. Certaines variétés destinées à la transformation dans les autres juridictions obtiennent un prix supérieur, comme la Northern Spy, utilisée pour confectionner des tartes.

Au niveau de la commercialisation, on peut observer une augmentation au niveau de la qualité, autant du côté de la base de données des PPQ et de l'ISQ. En effet, le pourcentage de qualité des pommes destinées à l'état frais s'établit à 44 % durant l'année de commercialisation 2014-2015, soit une hausse de 2 % avec l'année précédente (graphique 3).

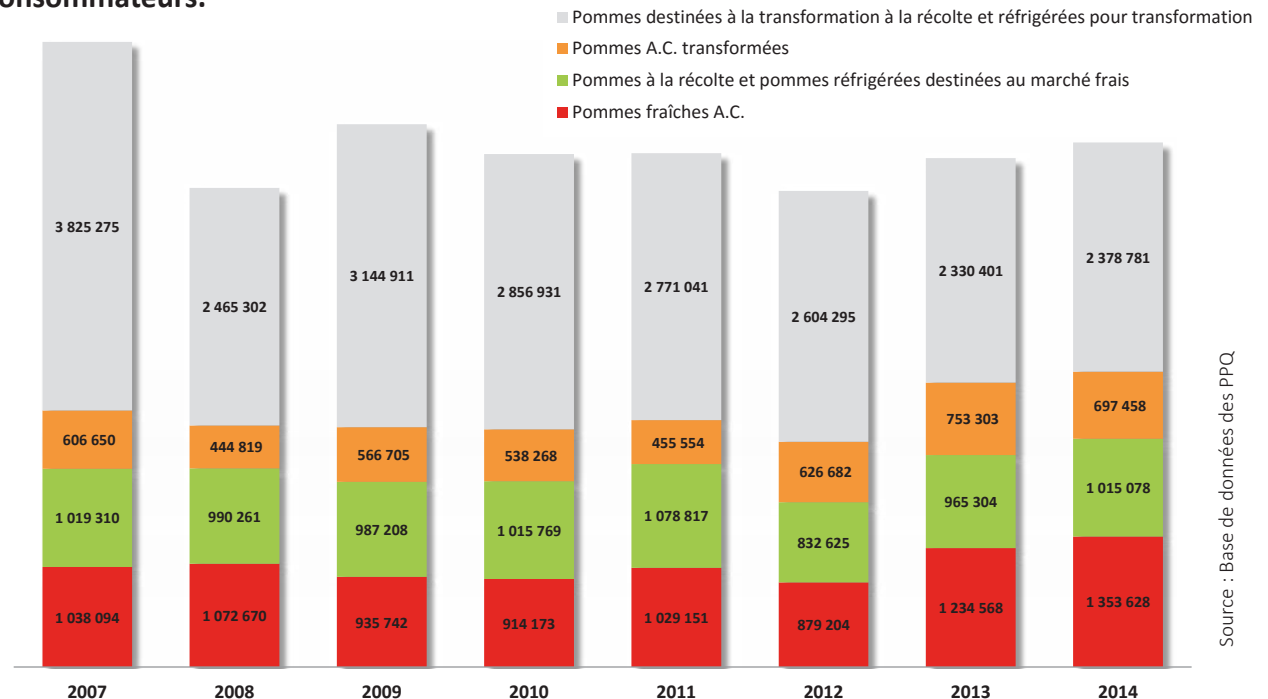


**Graphique 3. Pourcentage de qualité des pommes de variétés tardives produites par les entreprises pomicoles entre 1996 et 2014.**

Pour ce qui est du volume de pommes tardives mises en marché (excluant les ventes directes aux consommateurs), on peut constater une augmentation au niveau des pommes fraîches en atmosphère contrôlée (10 %), des pommes fraîches réfrigérées (5 %), des pommes destinées à la transformation réfrigérées (2 %), mais une diminution de 7 % pour les pommes destinées à la transformation en atmosphère contrôlée (graphique 4). Somme toute, le volume total de 5,44 millions de minots est tout près de la moyenne des 5 dernières années (5,37 millions de minots).

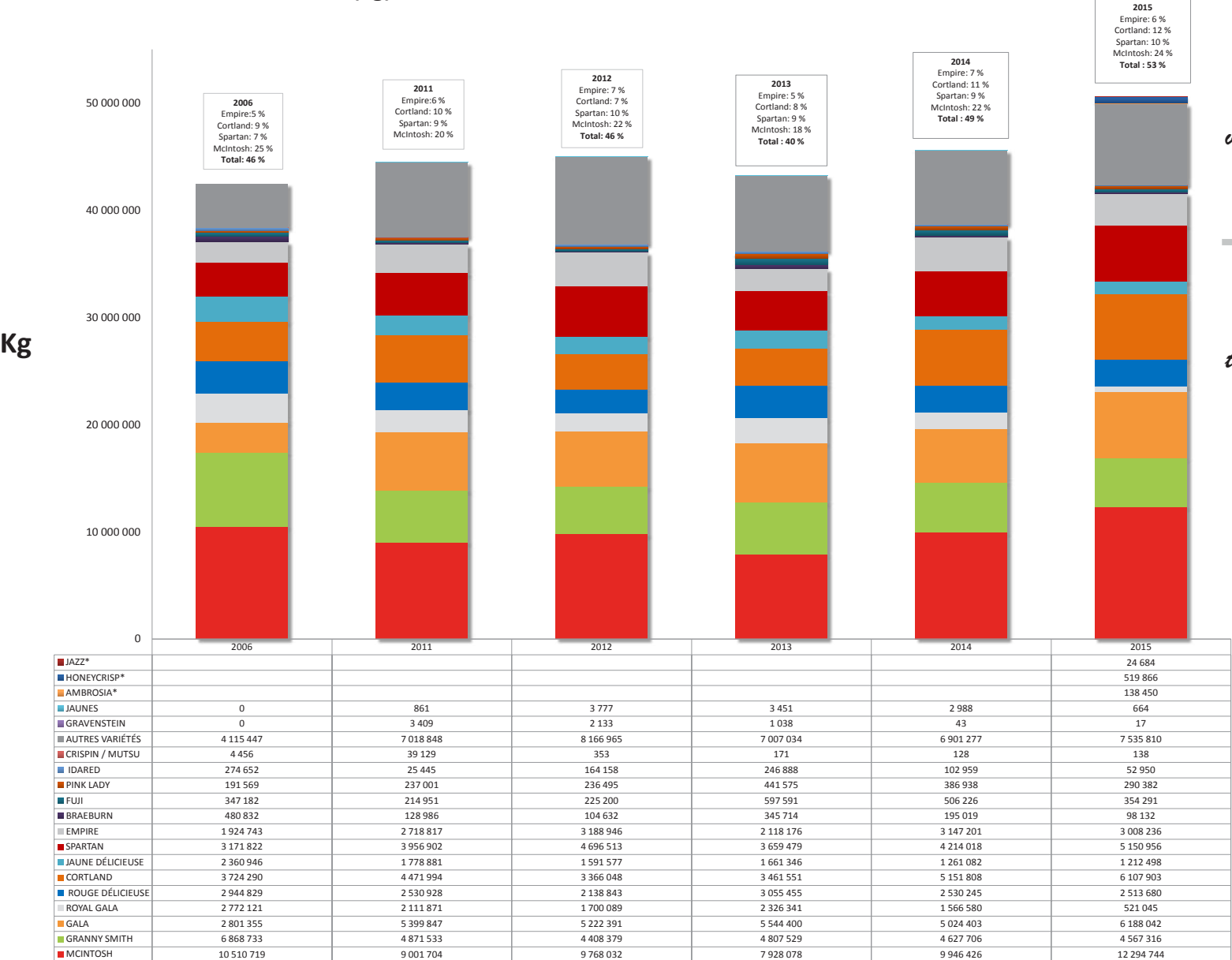


**Graphique 4. Volumes de pommes tardives mises en marché à la récolte ou réfrigérées et en atmosphère contrôlée entre les années 2007 et 2014, excluant les ventes directes aux consommateurs.**



Depuis 2001, les PPQ font l’acquisition de données sur les ventes de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec. L’analyse des données sur cette période permet de tracer les constats suivants :

Graphique 5. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2006, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 (kg)<sup>3</sup>.



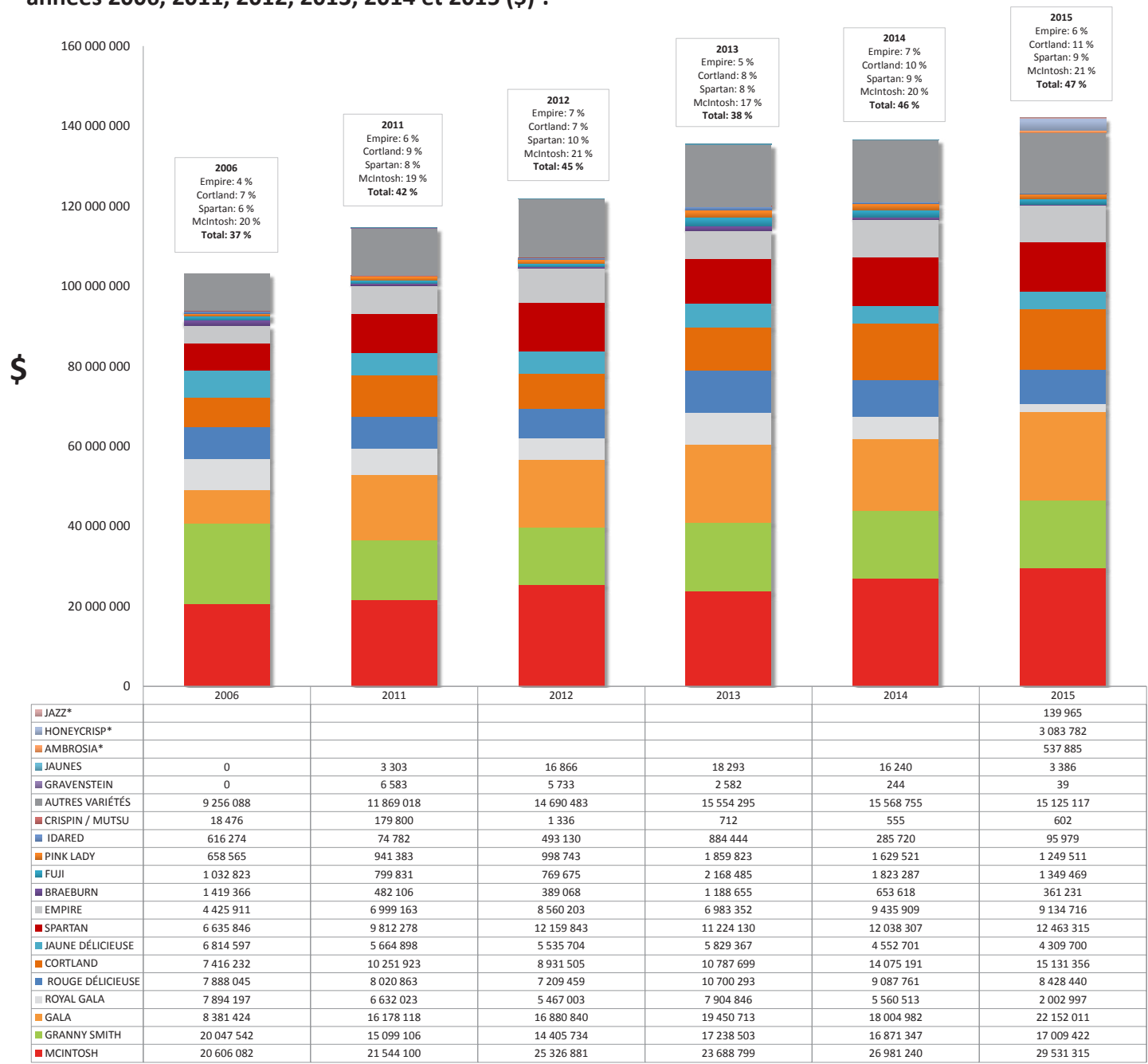
La catégorie pomme est en augmentation au Québec tant au niveau des valeurs des ventes qu’au niveau des volumes vendus (graphique 5).

En 2015, les 4 principales variétés de pommes du Québec représentent 53 % des volumes totaux en kg (50 579 803 kg), un sommet n’ayant jamais été atteint auparavant (graphique 5).

\*Ces variétés ont été retirées de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.  
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

<sup>3</sup> 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 6. Ventes de pommes par variété dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2006, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 (\$)<sup>4</sup>.



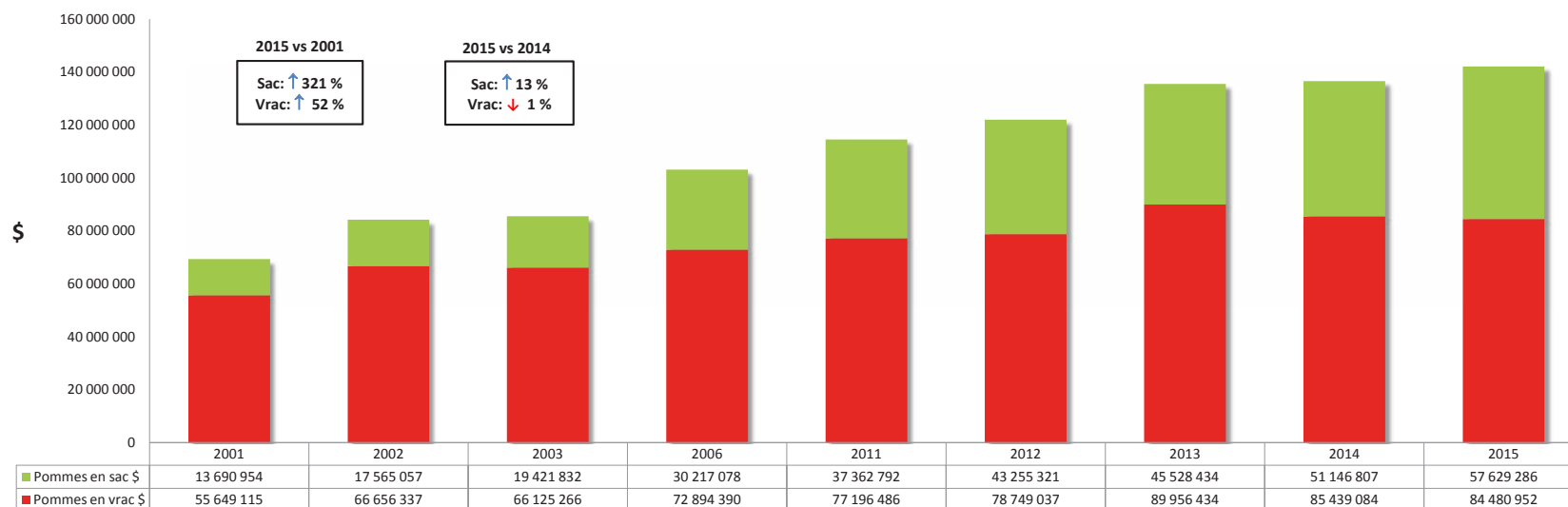
La catégorie pomme dans les bannières supermarchés du Québec atteint des ventes d'une valeur de plus de 142 millions de dollars en 2015 (graphique 6).

\*Ces variétés ont été retirées de la catégorie AUTRES VARIÉTÉS en 2015.

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

<sup>4</sup> 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

**Graphique 7. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (\$)⁵.**

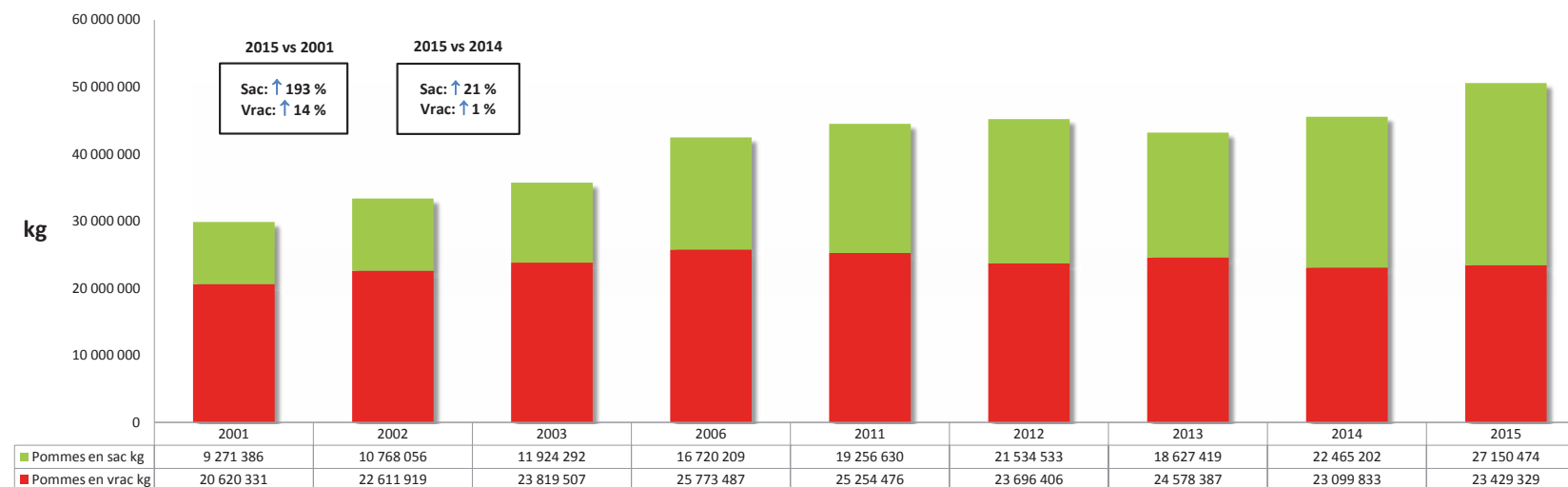


*Les ventes de pommes en sac ont augmenté de 321 % en valeur de ventes entre 2001 et 2015 passant ainsi de 13 690 954 \$ à 57 629 286 \$ (graphique 7).*

*Les ventes de pommes en vrac ont augmenté de 52 % en valeur de ventes entre 2001 et 2015 passant ainsi de 55 649 115 à 84 480 952 \$ (graphique 7).*

*Pour une première année, les volumes de pommes vendus en sac sont plus élevés que ceux vendus en vrac (graphique 8).*

**Graphique 8. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (kg)⁶.**



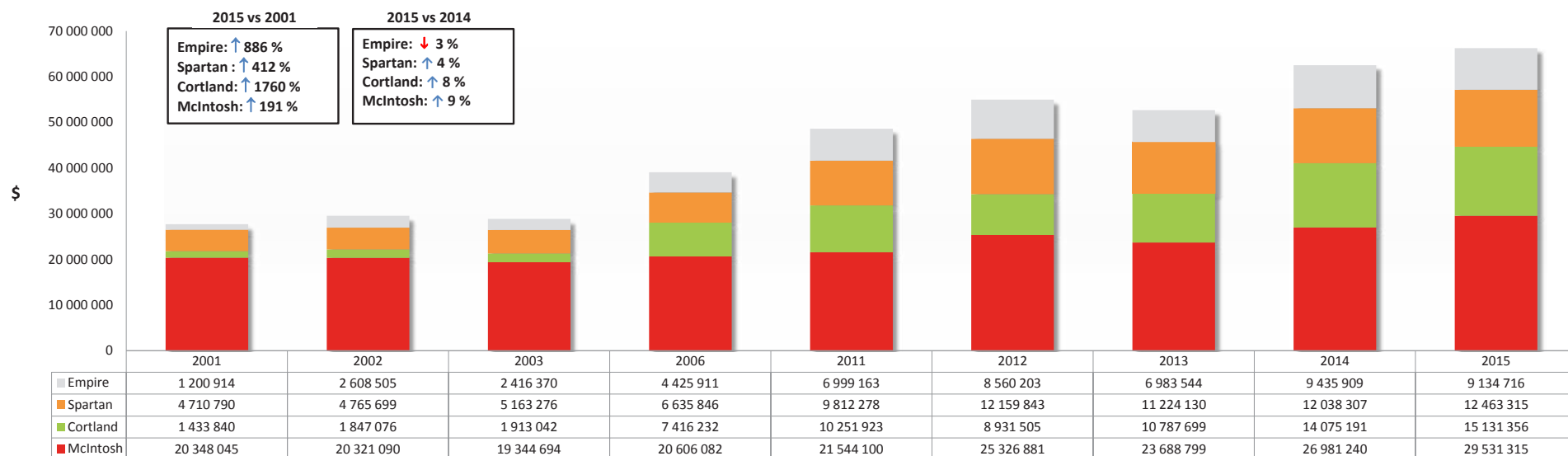
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

⁵52 semaines se terminant fin octobre début novembre de chaque année.

⁶52 semaines se terminant fin octobre début novembre de chaque année.



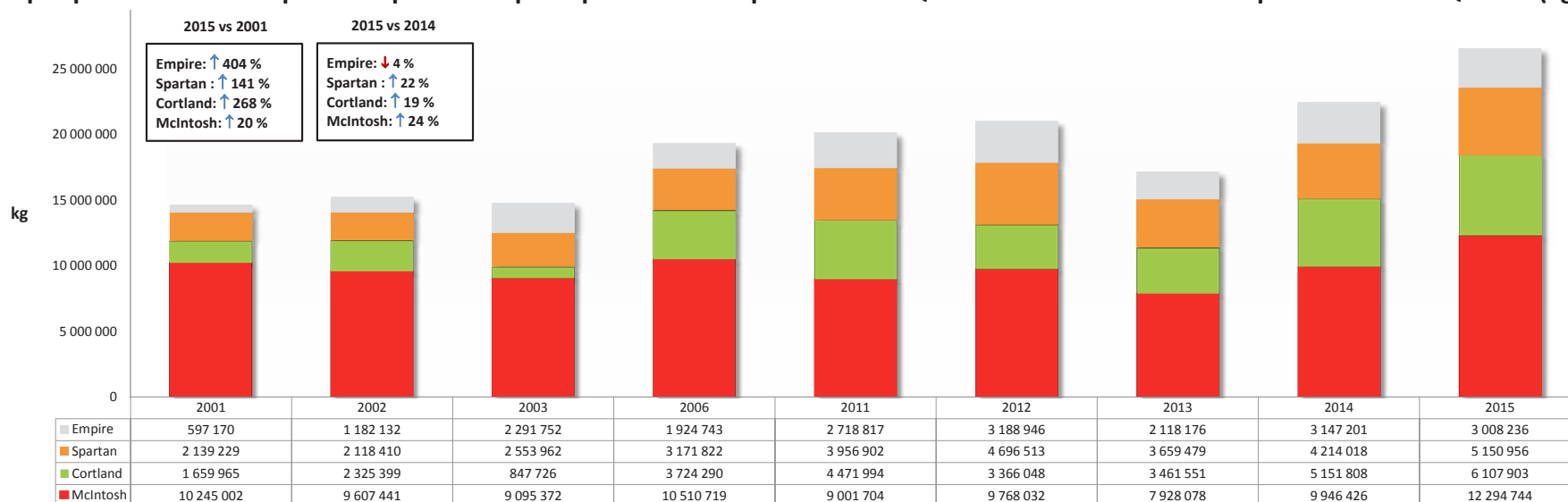
**Graphique 9. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (\$)⁷.**



*Entre 2001 et 2015, les 4 principales variétés de pommes du Québec sont en croissance au niveau de la valeur des ventes (graphiques 9 et 10).*

*En 2015, toutes les variétés démontrent une hausse des volumes vendus sauf l'Empire qui a légèrement diminué (4 %) (graphique 10).*

**Graphique 10. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (kg)⁸.**

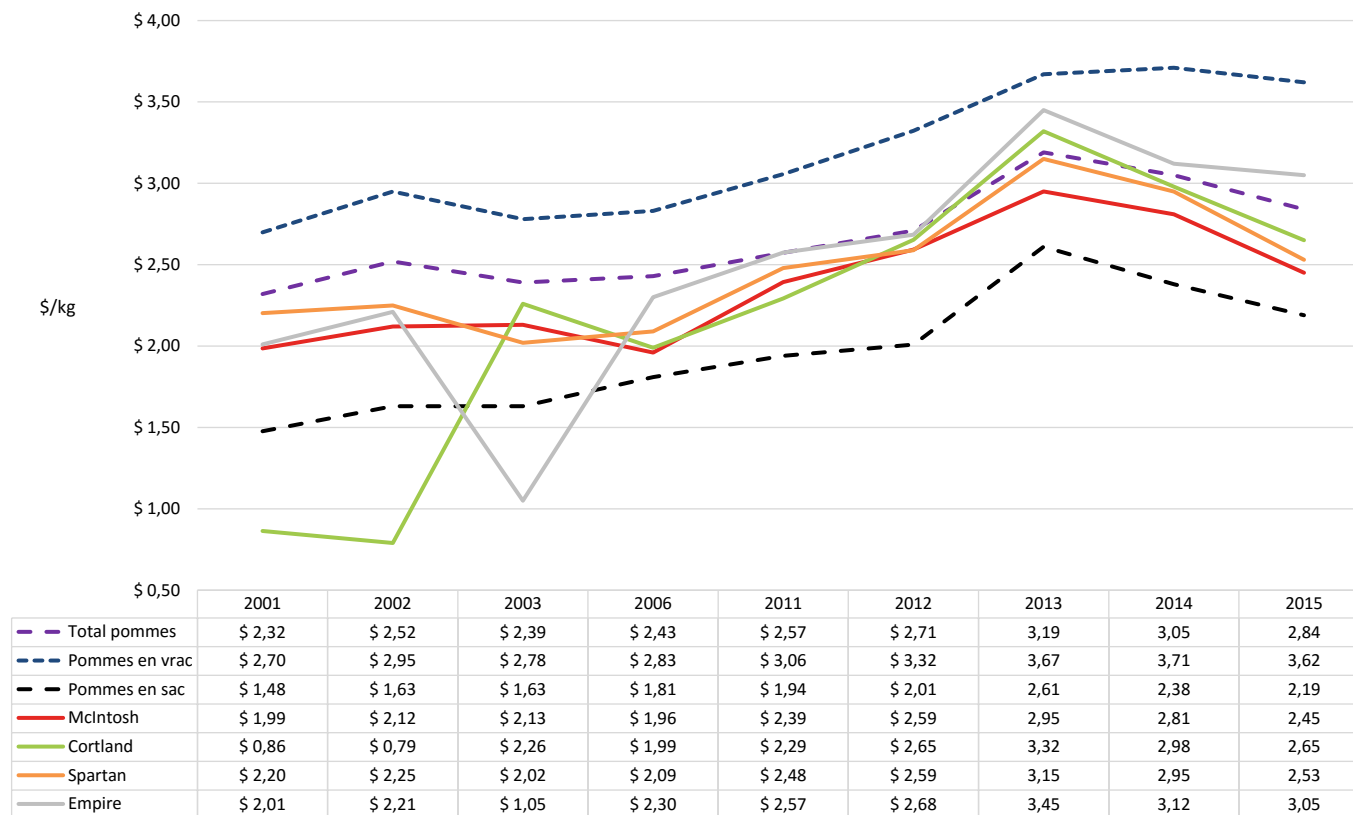


Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

⁷52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

⁸52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

**Graphique 11. Prix moyen des pommes dans les bannières supermarchés du Québec (\$/kg)<sup>9</sup>.**



*Le prix moyen payé par les consommateurs depuis 2001 est en augmentation, il est passé de 2,32 \$/kg à 2,84 \$/kg (graphique 11).*

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Les données d'achat de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec démontrent l'augmentation des parts de marché de la catégorie pomme et des variétés de pommes produites au Québec. C'est une excellente nouvelle pour les producteurs de pommes et pour l'industrie. Cela démontre que les efforts investis au cours des dernières années, afin d'améliorer la qualité du produit offert aux consommateurs et de promouvoir Pommes Qualité Québec, ont donné des résultats positifs. Les producteurs doivent maintenant mettre leurs efforts sur la diversification de l'offre de nouvelles variétés.

<sup>9</sup> 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

# RÈGLEMENT DE MISE EN MARCHÉ

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 \$ par minot de pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à dédommager les producteurs, via un complément de prix, suite à une opportunité d'affaires ou à une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent remplir une annexe H qui permettra de déterminer, selon un calcul établi pour le prix d'achat moyen, les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsqu'il doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme ce fut le cas lors des quatre saisons de commercialisation 2007-2008, 2009-2010, 2013-2014 et 2014-2015. Pour la saison de commercialisation 2014-2015, les PPQ ont redistribué des sommes en complément de prix aux producteurs pour un montant de 526 009 \$ (tableau 1).

**Tableau 1. Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires.**

| Année de commercialisation | 2006-2007         | 2007-2008         | 2008-2009         | 2009-2010         | 2010-2011         | 2011-2012         | 2012-2013         | 2013-2014         | 2014-2015         |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Complément de prix         | 25 000 \$         | 460 406 \$        | 252 729 \$        | 421 122 \$        | 243 636 \$        | 238 206 \$        | 0                 | 482 479 \$        | 526 009 \$        |
| Nombre de producteurs      | 30                | 229               | 169               | 199               | 172               | 146               | 0                 | 190               | 178               |
| Redistribution             | 367 850 \$        | 0                 | 208 848 \$        | 0                 | 178 461 \$        | 227 877 \$        | 376 099 \$        | 0                 | 0                 |
| Nombre de producteurs      | 348               | 0                 | 317               | 0                 | 284               | 265               | 251               | 0                 | 0                 |
| Frais de gestion           | 43 650 \$         | 51 156 \$         | 44 689 \$         | 49 900 \$         | 50 615 \$         | 52 094 \$         | 42 119 \$         | 56 383 \$         | 57 716 \$         |
| <b>Total du fonds</b>      | <b>436 500 \$</b> | <b>511 562 \$</b> | <b>506 265 \$</b> | <b>471 022 \$</b> | <b>472 711 \$</b> | <b>518 177 \$</b> | <b>418 218 \$</b> | <b>538 862 \$</b> | <b>583 725 \$</b> |

Lors de l'AGA de 2014, les producteurs ont référé le projet de bonification des frais de mise en marché pour étude au conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec. Cette étude avait pour but de vérifier, suite à une analyse des impacts des frais de mise en marché, la bonification possible des frais de mise en marché, s'il y a lieu, et de représenter le dossier lors de la prochaine AGA du Plan conjoint.

Suite à une analyse, le conseil d'administration avait recommandé de suspendre le projet d'indexation des frais de mise en marché. Cependant, le conseil d'administration a décidé d'explorer de nouvelles avenues dès l'automne 2014. Le comité de fixation de prix de la pomme destinée à l'état frais a accordé des rabais sans complément de prix, pour des promotions ciblées ou des opportunités d'affaires pour certaines variétés de pommes vendues en sac pendant une période déterminée. Cette décision a été prise pour faire suite à la pression exercée sur notre structure de prix par l'importation des pommes en provenance de l'État de Washington à des prix très concurrentiels. Cette pression sur nos marchés a été prolongée pendant l'hiver et le printemps 2015. Le conseil d'administration ainsi que le comité de prix de la pomme destinée à l'état frais analysent, tous les mois, la tendance du marché. Ils prennent les décisions en conséquence pour s'assurer d'un

Source: PPQ

écoulement constant des pommes du Québec sur nos marchés et profiter des promotions ciblées et des opportunités d'affaires sur le marché interprovincial et de l'exportation. Le fonds des frais de mise en marché ne pourra combler la baisse de prix consentie pour la commercialisation à l'état frais d'un aussi grand volume et un différentiel de prix aussi grand lors des promotions ciblées et des opportunités d'affaires sur le marché interprovincial et de l'exportation qui se sont prévalus lors de la saison de commercialisation 2014-2015.

### Contributions au Plan conjoint

Les Producteurs de pommes du Québec poursuivent leurs efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs (tableau 2).

**Tableau 2. Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2009-2010 à 2014-2015.**

| Saison de commercialisation | Pourcentage perçu                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------|
| 2009-2010                   | 94,8 % du potentiel des contributions                  |
| 2010-2011                   | 99,8 % du potentiel des contributions                  |
| 2011-2012                   | 98,1 % du potentiel des contributions                  |
| 2012-2013                   | 94,2 % du potentiel des contributions                  |
| 2013-2014                   | 96,6 % du potentiel des contributions                  |
| 2014-2015                   | <b>95,8 % du potentiel des contributions (estimé*)</b> |

\*Étant donné que l'évaluation de l'Institut de la statistique du Québec n'est pas encore disponible, ce pourcentage n'est qu'une estimation des contributions perçues. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines.

Source: PPQ et ISQ.



# CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

## ASSOCIATION DES EMBALLEURS DE POMMES DU QUÉBEC

L'an dernier, nous vous faisons part des dossiers travaillés en partenariat avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ). Pour une septième année consécutive, nous avons poursuivi les travaux dans le but de trouver un terrain d'entente pour les deux parties. Voici les réalisations et modifications à la Convention de mise en marché pour la saison de commercialisation 2014-2015 et un aperçu des orientations pour la saison de commercialisation 2015-2016 :

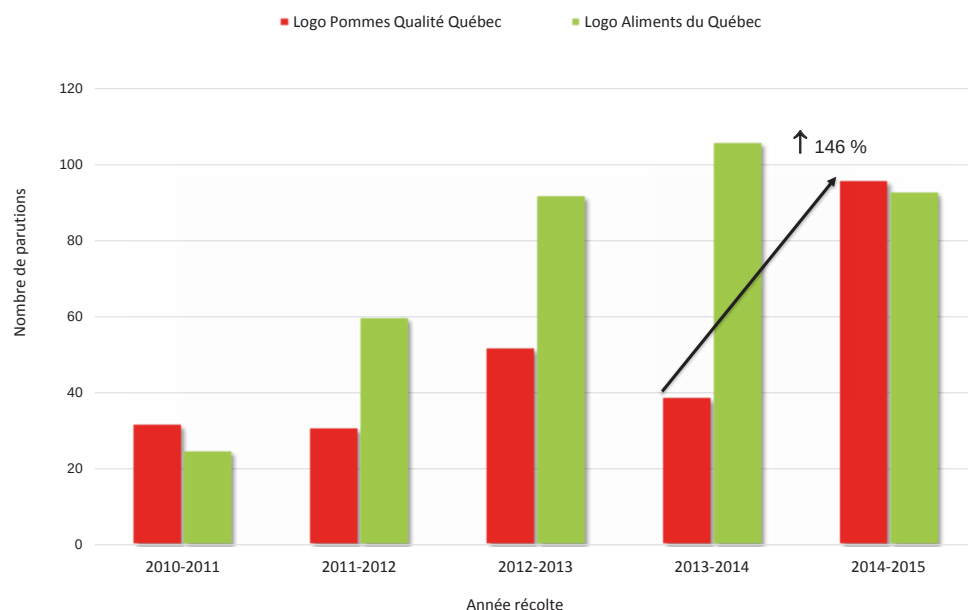
### 2014-2015

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation pour un montant de 330 000 \$ (100 000 \$ provient de l'AEPQ).
- Ajustement du programme de contrôle de qualité pour la saison de commercialisation 2014-2015, dans le but de tenir compte de la capacité du fonds, financé à parts égales par les emballeurs et les producteurs. Ce programme est réparti en plusieurs volets :
  - l'inspection qualité et fermeté dans les postes d'emballage (75 % du temps);
  - l'inspection supplémentaire de la fermeté (25 % du temps);
  - une vérification de la pomme de déclassement sur la ligne d'emballage au moment de la visite de l'inspecteur.
- Réalisation et orientation d'un plan de communication pour le dossier HRI.
- Poursuite du plan stratégique de la filière pomicole avec l'ensemble des autres partenaires. (Voir le texte dans le rapport des activités).
- Projet de promotion avec deux chaînes d'alimentation, soit IGA (Sobeys) et Metro. Une dégustation de pommes McIntosh et Gala du Québec lors d'une fin de semaine au début d'octobre 2014 dans l'ensemble des IGA du Québec avec Chocolats Favoris. En janvier 2015, il y a eu l'essai d'un nouveau sac chez quelques détaillants Metro pour le comparer avec le sac existant et ainsi voir l'impact des ventes en magasin.



- Date d'ouverture des chambres à atmosphère contrôlée le 10 décembre 2014.
- Nouveau logo Pommes Qualité Québec doit être utilisé au plus tard à la saison de commercialisation 2015-2016 ou avant, soit à l'épuisement du matériel d'emballage. Tout nouveau matériel sera commandé avec le nouveau logo.
- Confirmation de l'utilisation du nouveau logo Pommes Qualité Québec sur les sacs de Metro et dans les annonces dans leur circulaire. La chaîne Sobeys (IGA) a décidé, lors de la mise en place de leur nouveau sac filet au printemps 2015, d'ajouter le logo Pommes Qualité Québec. D'ailleurs, la compilation de la présence des logos Pommes Qualité Québec (PQQ) et Aliments du Québec dans les circulaires, lors de promotions de pommes du Québec, permet de voir que le logo PQQ est de plus en plus présent et surpasse même l'utilisation d'Aliments du Québec pour une première fois durant la saison 2014-2015 (graphique 12).

**Graphique 12. Présence des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires des principales bannières supermarchés, fruiteries et autres magasins d'alimentation.**



Source: Compilation des PPQ, circulaires des principales bannières supermarchés, fruiteries et autres magasins d'alimentation.

- Mise en place du plan de communication de la filière pomicole québécoise tel que présenté par Citoyen Optimum.
- Les membres du comité de gestion mandatent l'équipe des PPQ de poursuivre le projet dans le but d'informatiser la remise des contributions en provenance des agents autorisés.
- Établissement de nouveaux poids standards et d'une procédure pour tous les nouveaux contenants (litres ou autres) qui arrivent sur le marché.
- Dernières données de ventes de pommes au Québec dans les grandes bannières supermarchés jusqu'à la fin octobre 2014. La commercialisation des pommes de grade commercial (moches) en projet pilote suite à l'annonce de la chaîne Loblaws de mettre en place ce projet au niveau canadien.

## 2015-2016

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation pour un montant de 330 000 \$.
- Ajustement du programme de contrôle de qualité, pour la saison de commercialisation 2015-2016, pour tenir compte de la capacité de ce fonds, financé à parts égales par les emballeurs et les producteurs. Ce programme est réparti en deux volets : soit le maintien de l'inspection qualité et fermeté dans les postes d'emballage et 25 % des lots sont inspectés uniquement pour la fermeté pendant la période du 15 novembre au 15 janvier; de plus, une vérification des contenants d'emballage de pommes suite à la mise en place des normes relatives à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage.
- Date d'ouverture des chambres à atmosphère contrôlée le 10 décembre 2015.
- Poursuite du projet dans le but d'informatiser la remise des contributions en provenance des agents autorisés.
- Maintien du don de pommes au Club des petits déjeuners du Québec.
- Suite à la suspension des activités du Conseil québécois de l'horticulture (CQH), le comité de gestion a convenu que les PPQ feront la prise d'inventaires mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 avec une entente de confidentialité avec les entrepositaires.
- Discussion concernant les coûts de manutention des pommes destinées à la transformation déclassées au poste d'emballage. Le 25 novembre dernier, les deux parties ont convenu de soumettre ce dossier devant la Régie pour que celle-ci nomme un médiateur face à l'impasse des discussions.
- Maintien de la commercialisation des pommes de grade commercial

- (moches ou drôles de pommes) en projet pilote.
- Discussion concernant la réévaluation de la mise en place d'un projet pilote de vérification de la classification durant l'emballage tel que prévu à l'article 8.2.3 de la Convention de mise en marché.
- Maintien du budget pour la promotion du marché HRI par les formations de futurs chefs dans les écoles et supporter le site Fraîcheur Québec.

## VÉRIFICATIONS DE L'INSPECTEUR-VÉRIFICATEUR

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 30 septembre 2015, plusieurs vérifications ont été effectuées par l'inspecteur-vérificateur des Producteurs de pommes du Québec, en voici un résumé :

- Plaintes déposées par les producteurs dans l'application des conventions;
- Vérification du prix minimum payé et remboursement aux producteurs concernés;
- Analyse de plaintes concernant le respect des dates de mise en marché;
- Inspections des conventions;
- Visites dans divers magasins, fruiteries, autres détaillants et marchés publics;
- Vérification de l'application de l'article 6.11 de la Convention de mise en marché avec les emballeurs (preuve de livraison) : appeler le producteur au moins 15 heures à l'avance à partir du moment où ses pommes seront emballées;
- Vérification de l'application de l'article 6.11.2 de la Convention avec les acheteurs à l'état frais et de l'article 6.20 de la Convention avec les emballeurs auprès des différents agents autorisés (rapport de classification);
- Envoi du rapport de classement dans les 24 heures;
- Vérifications des Annexes H (promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires).

Au total, 343 visites ont été effectuées par notre inspecteur-vérificateur dans différentes villes du Québec, dans les magasins, fruiteries (et autres détaillants) ainsi qu'au Marché Central de Montréal et dans les marchés publics de la ville de Québec (tableau 3). Ces visites avaient pour but de vérifier les dates de mise en marché et de déceler des agents non autorisés. Des calendriers de dates de mise en marché ont été envoyés aux différents intervenants (magasins, fruiteries ou autres détaillants) ainsi qu'aux grossistes et distributeurs en fruits et légumes visités dans les dernières années. Notre inspecteur en a également distribué à certains intervenants visités. Au total, c'est 605 calendriers lors des inspections en magasins et/ou envoyés par la

poste, télécopieur ou courriel, comparativement à 508 en 2013-2014.

**Tableau 3. Vérifications des dates de mises en marché et des agents non autorisés lors des inspections en magasins.**

| Endroit         | Visites effectuées durant l'année financière 2014-2015 | Visites effectuées durant l'année financière 2013-2014 |
|-----------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Magasins        | 306                                                    | 166                                                    |
| Marchés publics | 1                                                      | 2                                                      |
| Fruiteries*     | 36                                                     | 40                                                     |
| <b>Total</b>    | <b>343</b>                                             | <b>214</b>                                             |

\* Comprend aussi les dépanneurs et les petits marchés d'alimentation

Source: PPQ.

Vérification du respect de tous les articles de la Convention de mise en marché:

- Pendant la période concernée, 48 visites et/ou interventions ont été effectuées auprès des agents autorisés dans l'application de la Convention et plus spécifiquement concernant les articles 6.11.2 et 6.20 (rapport de classification envoyé dans les 24 heures)(tableau 4);
- Vérification de 389 Annexes H soumises pour la promotion ciblée et/ou opportunité d'affaires, autant pour la pomme réfrigérée qu'en atmosphère contrôlée, pour la saison de commercialisation 2014-2015 (tableau 5).

**Tableau 4. Articles non respectés ayant fait l'objet d'avertissement pour les années financières 2014-2015 et 2013-2014 (concernant les agents autorisés emballeurs et acheteurs à l'état frais).**

| Articles                                                                                      | Articles non respectés sur les 48 visites et/ou interventions effectuées en 2014-2015 ( 14 avertissements) | Articles non respectés sur les 53 visites effectuées en 2013-2014 (13 avertissements) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport de classification non envoyé aux producteurs dans les 24 heures (art. 6.11.2 et 6.20) | 8                                                                                                          | 6                                                                                     |
| Envoi des contributions dans les délais prescrits (art. 6.24 a et 9.2)                        | 6                                                                                                          | 11                                                                                    |
| Délai pour l'envoi des rapports mensuels (art. 6.24 b)                                        | 5                                                                                                          | 0                                                                                     |
| Facteur de conversion (Annexe F)                                                              | 1                                                                                                          | 0                                                                                     |
| Délai de paiement aux producteurs (art. 10.2)                                                 | 4                                                                                                          | 2                                                                                     |
| <b>Total des articles non respectés *</b>                                                     | <b>23</b>                                                                                                  | <b>19</b>                                                                             |

\* Il peut y avoir plusieurs articles non respectés lors d'un avertissement

Source: PPQ.

**Tableau 5. Nombre d'annexes H vérifiées (promotions ciblées et opportunités d'affaires).**

| Provenance                                     | 1 <sup>er</sup> octobre 2014<br>au 30 septembre 2015<br>(nombre d'Annexes H) | 1 <sup>er</sup> octobre 2013<br>au 30 septembre 2014<br>(nombre d'Annexes H) | 1 <sup>er</sup> octobre 2012<br>au 30 septembre 2013<br>(nombre d'Annexes H) |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Agents autorisés<br>(Producteurs - emballeurs) | 198                                                                          | 81                                                                           | n/a                                                                          |
| Agents autorisés (Emballeurs)                  | 176                                                                          | 65                                                                           | n/a                                                                          |
| Agents autorisés<br>(Opportunités d'affaires)  | 15                                                                           | 14                                                                           | n/a                                                                          |
| <b>Total des Annexes H</b>                     | <b>389</b>                                                                   | <b>160</b>                                                                   | <b>0</b>                                                                     |

Source: PPQ.

## INSPECTION DE LA POMME DU QUÉBEC

Bilan de la qualité présenté par Gestion Qualiterra inc.



### Commentaires généraux - saison de commercialisation 2014-2015

Les statistiques suivantes sont tirées des résultats des inspections réalisées du 2 septembre 2014 au 12 juin 2015.

Trois agents autorisés ont reçu un premier avis pour l'absence de la date d'emballage. En outre, un emballeur a reçu un avertissement pour un lot qui cumulait 15 points de démerite et plus. Ce lot a été détourné vers la transformation.

Pour la deuxième année, les statistiques ont été obtenues sur la base du nombre de livres inspectées et non en termes de minots comme par le passé. Toute comparaison entre les données de cette année et celles des années antérieures doit tenir compte de ce fait.

Nous avons inspecté 3,25 millions de livres de pommes pour la qualité et 2,6 millions de livres pour la fermeté uniquement, soit 1 139 et 1 073 lots respectivement. La conformité à la norme PQQ varie grandement selon le type d'inspection. En effet, la conformité atteint 93,6 %, si on considère uniquement les lots en inspection de la qualité, mais elle grimpe à 99,8 % en inspection de la fermeté uniquement.

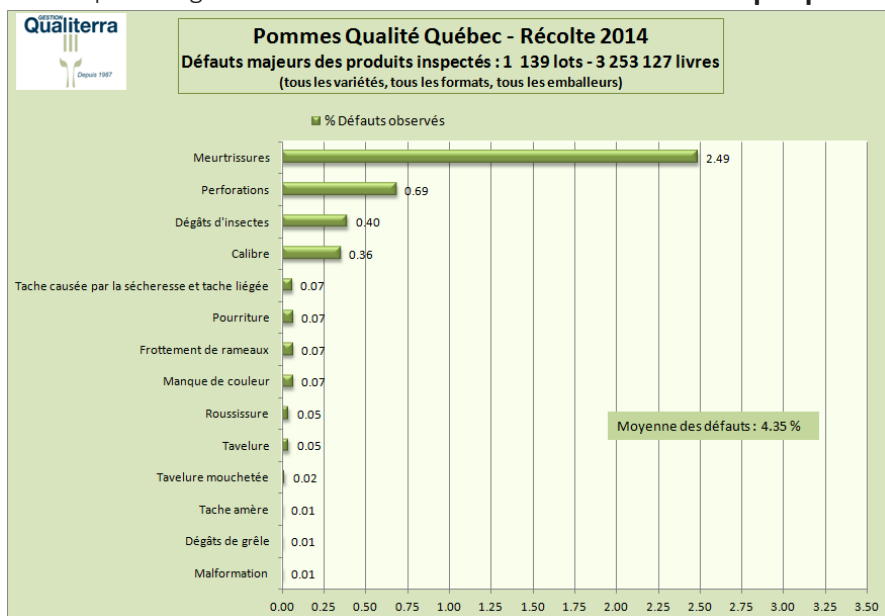
Au cours des 492 inspections réalisées, il y a eu émission de 45 points de démerite pour le manque de fermeté en inspection de la qualité et 60 points de démerite pour le manque de fermeté durant les inspections portant sur la fermeté uniquement. À ces nombres s'ajoutent 350 points donnés pour le non-respect d'autres critères de la norme. Le grand total est de 455 points

en 2014-2015 comparativement à 660 points en 2013-2014. Sept postes ont cumulé 30 points et plus. L'orientation de faire davantage d'inspections de lots qui sont uniquement vérifiés pour la fermeté devrait être revue car les défauts reliés à la qualité sont alors sous estimés et par conséquent, il y a moins de points de démerite donnés pour les problèmes de qualité.

Les emballages en sac ou en panier représentaient 70 % du produit inspecté alors que les pommes vendues en plateau ou en vrac représentaient 30 %. Ces données comprennent les pommes inspectées pour la fermeté et la qualité.

L'inspection de la récolte 2014 a révélé un pourcentage de défaut élevé, soit 4,35 % (graphique 13). Il faut remonter à 2002 pour constater une aussi mauvaise performance. Les meurtrissures représentent le pire défaut avec 2,49 %. Par contre, le pourcentage pour la variété McIntosh s'élève à 3,25 %. Le résultat est surprenant d'autant plus que cette variété a eu une fermeté remarquable cette année avec en moyenne 0,5 livre au dessus des moyennes des années antérieures pendant toute l'année. On a tendance à associer la forte présence de meurtrissures à une faible fermeté, mais ce n'est clairement pas le cas ici alors que la McIntosh a été au dessus de 14 livres de pression tous les mois sauf celui de novembre. On constate que les pommes inspectées ont davantage de meurtrissures et sont légèrement plus perforées cette année pour toutes les variétés, et ce, malgré le fait que la fermeté soit bien supérieure pour toutes les variétés sauf l'Empire. Qu'est-ce qui explique ce phénomène? Le graphique suivant présente la répartition des défauts par catégorie.

**Graphique 13.**

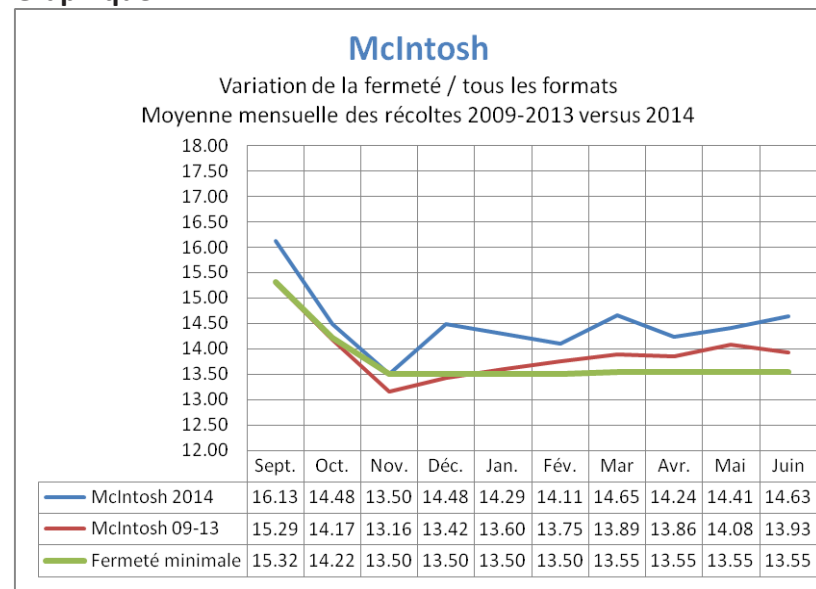


Source : Gestion Qualiterra inc.

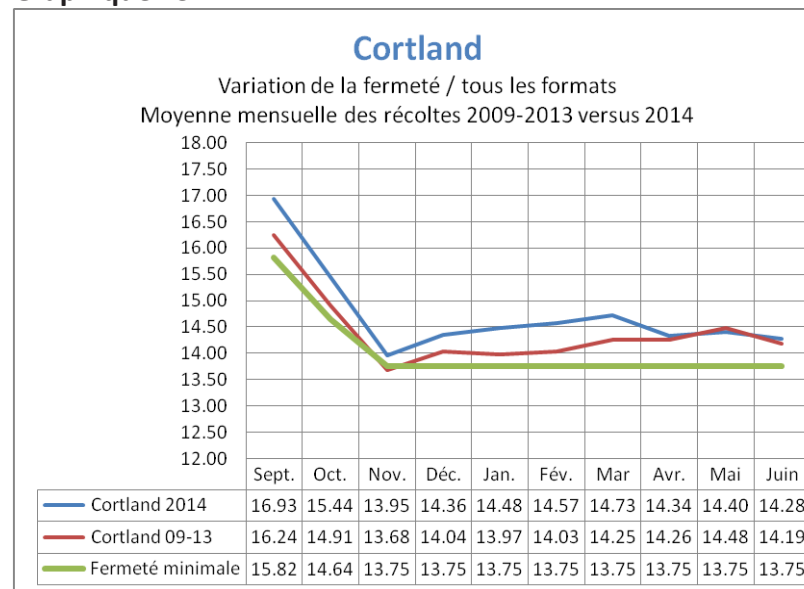
La fermeté des quatre principales variétés a été très bonne toute l'année comme en témoignent les graphiques 14, 15, 16 et 17. Seule l'Empire a été un peu moins ferme durant quelques mois de l'année, mais elle conservait malgré tout une fermeté bien acceptable.

Pour la récolte 2014, la répartition du nombre de livres vues par les inspecteurs est la suivante : 35,3 % de McIntosh, 21,9 % de Cortland, 18,6 % de Spartan, 15,7 % d'Empire et 8,5 % des autres variétés. La variété McIntosh est encore celle qui a la plus faible conformité à la norme PQQ avec 93,6 % (tableau 6).

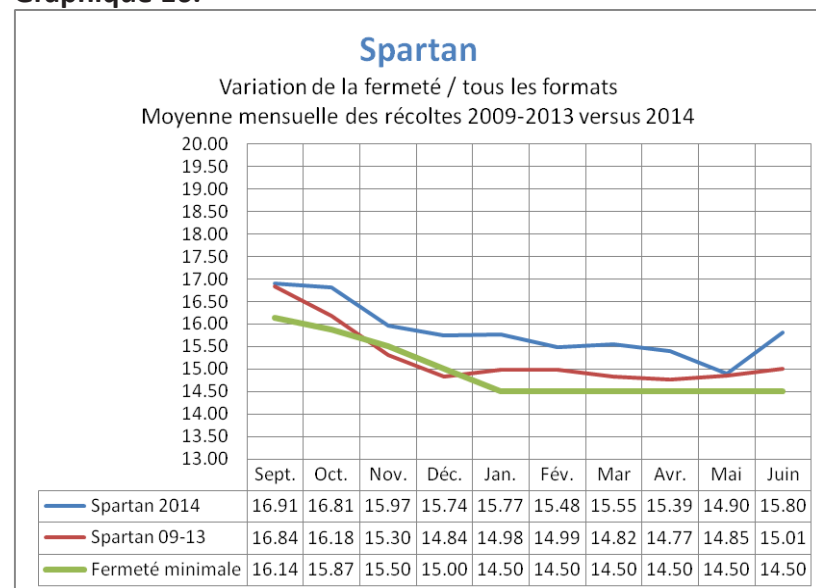
**Graphique 14.**



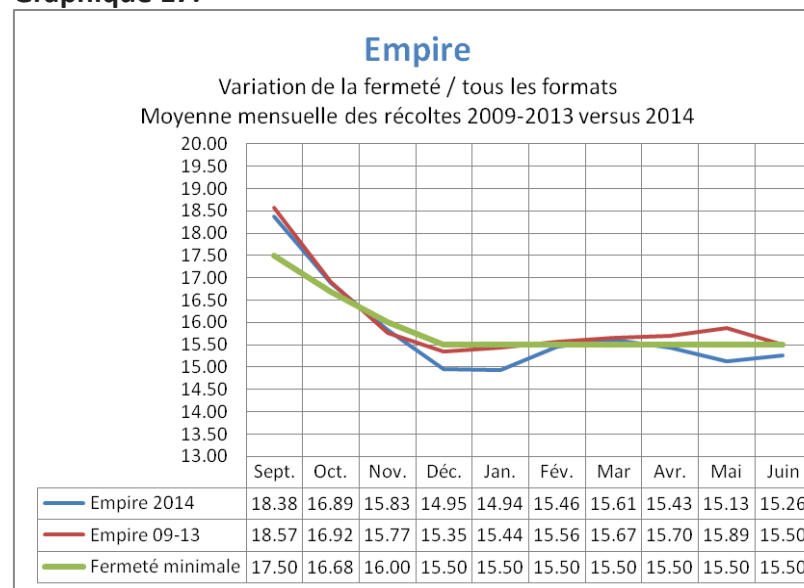
**Graphique 15.**



**Graphique 16.**



**Graphique 17.**



Source : Gestion Qualiterra inc.

**Tableau 6. Répartition du nombre de livres de pommes du Québec inspectées par niveau de fermeté, récolte 2011, 2012, 2013.**

| FERMETÉ<br>livres  | Cortland |         |         | McIntosh |         |         | Spartan |         |         | Empire  |         |         | Gala    |         |         | Ginger Gold |         | HoneyCrisp |         |         |
|--------------------|----------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------|---------|------------|---------|---------|
|                    | 2012     | 2013    | 2014    | 2012     | 2013    | 2014    | 2012    | 2013    | 2014    | 2012    | 2013    | 2014    | 2012    | 2013    | 2014    | 2013        | 2014    | 2012       | 2013    | 2014    |
| 15.0 et +          | 18.5%    | 22.0%   | 32.7%   | 19.1%    | 21.2%   | 28.6%   | 63.4%   | 46.3%   | 75.6%   | 74.4%   | 70.6%   | 67.5%   | 76.5%   | 94.7%   | 97.3%   | 37.0%       | 100.0%  | 14.1%      | 53.8%   | 65.3%   |
| 14.0 - 14.99       | 25.0%    | 31.0%   | 40.6%   | 32.0%    | 25.1%   | 29.8%   | 23.8%   | 37.0%   | 16.6%   | 17.6%   | 22.8%   | 23.0%   | 20.9%   | 1.6%    | 0.5%    | 63.0%       |         | 76.3%      | 30.4%   | 24.0%   |
| 13.0 - 13.99       | 31.1%    | 28.7%   | 18.8%   | 28.0%    | 32.6%   | 25.4%   | 11.8%   | 16.5%   | 7.5%    | 8.0%    | 6.5%    | 9.4%    | 2.6%    | 3.2%    | 2.1%    |             |         |            | 15.1%   | 10.7%   |
| 12.5 - 12.99       | 9.4%     | 10.4%   | 4.5%    | 8.9%     | 11.6%   | 9.4%    | 0.9%    | 0.2%    | 0.3%    |         | 0.0%    |         |         | 0.5%    |         |             |         | 9.6%       | 0.7%    |         |
| 12.0 - 12.49*      | 13.8%    | 7.4%    | 3.1%    | 10.6%    | 9.1%    | 6.6%    |         |         |         |         |         |         |         |         |         |             |         |            |         |         |
| 11.5 - 11.99*      | 1.9%     | 0.1%    | 0.2%    | 1.4%     | 0.3%    | 0.2%    |         |         |         |         |         | 0.0%    |         |         |         |             |         |            |         |         |
| 11.0 - 11.49*      | 0.1%     | 0.3%    |         |          | 0.0%    |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |             |         |            |         |         |
| 10.0 - 10.99*      | 0.2%     |         |         | 0.0%     |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |             |         |            |         |         |
| 9.0 - 9.99*        |          |         |         |          |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |             |         |            |         |         |
| Fermeté<br>Moyenne | 13.9 lb  | 14.1 lb | 14.6 lb | 14.0 lb  | 14.0 lb | 14.3 lb | 15.3 lb | 15.0 lb | 15.7 lb | 15.7 lb | 15.7 lb | 15.5 lb | 16.1 lb | 17.3 lb | 17.6 lb | 15.4 lb     | 16.7 lb | 15.0 lb    | 14.9 lb | 15.2 lb |

| FERMETÉ<br>livres  | Idared  |         |         | Lobo    |         |         | Paulared |         |         | Redcort | Rouge Délicieuse |         |         | Russet  |         | Sunrise |         |         | SweetTango |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------------|
|                    | 2012    | 2013    | 2014    | 2012    | 2013    | 2014    | 2012     | 2013    | 2014    | 2014    | 2012             | 2013    | 2014    | 2013    | 2014    | 2012    | 2013    | 2014    | 2014       |
| 15.0 et +          | 23.7%   | 56.8%   |         | 61.4%   | 65.9%   | 94.9%   | 24.6%    | 27.9%   | 64.0%   | 100%    |                  | 45.9%   | 82.8%   | 100%    | 100%    | 54.7%   | 10.2%   | 51.0%   | 60.5%      |
| 14.0 - 14.99       | 20.6%   | 6.6%    | 100%    | 27.3%   | 24.2%   | 3.8%    | 49.6%    | 39.6%   | 29.3%   |         | 38.3%            | 24.6%   | 10.9%   |         |         | 36.9%   | 58.5%   | 42.4%   | 9.4%       |
| 13.0 - 13.99       | 47.3%   | 36.7%   |         | 9.7%    | 9.8%    | 1.1%    | 25.7%    | 16.1%   | 5.9%    |         | 31.3%            | 14.2%   |         |         |         |         | 31.3%   |         |            |
| 12.5 - 12.99       |         |         |         |         |         | 0.2%    |          | 8.5%    |         |         | 15.7%            | 10.0%   |         |         |         | 8.4%    |         |         |            |
| 12.0 - 12.49*      | 8.4%    |         |         | 1.3%    |         |         |          | 8.0%    | 0.8%    |         | 14.7%            | 2.3%    | 6.2%    |         |         |         |         | 6.6%    | 30.0%      |
| 11.5 - 11.99*      |         |         |         |         |         |         |          |         |         |         |                  |         |         |         |         |         |         |         |            |
| 11.0 - 11.49*      |         |         |         |         |         |         |          |         |         |         |                  |         |         |         |         |         |         |         |            |
| 10.0 - 10.99*      |         |         |         |         |         |         |          |         |         |         |                  | 3.0%    |         |         |         |         |         |         |            |
| 9.0 - 9.99*        |         |         |         | 0.2%    |         |         |          |         |         |         |                  |         |         |         |         |         |         |         |            |
| Fermeté<br>Moyenne | 14.1 lb | 14.9 lb | 14.4 lb | 15.2 lb | 14.7 lb | 16.3 lb | 14.6 lb  | 14.4 lb | 15.3 lb | 17.5 lb | 13.5 lb          | 14.8 lb | 16.1 lb | 22.9 lb | 20.4 lb | 15.5 lb | 14.5 lb | 15.3 lb | 15.3 lb    |

Source : Gestion Qualiterra inc.



# CAMPAGNE DE PROMOTION 2014-2015



**Objectif :** Faire connaître les variétés de Pommes Qualité Québec et accroître leur notoriété auprès des consommateurs, en faisant davantage d'activités communicationnelles, permettant ainsi de conserver nos parts de marché.

**Axes de communication :** Bonnes à croquer toute l'année! & Bonnes à croquer et à cuisiner toute l'année!

**Clientèle cible :** Femmes 25 à 49 ans avec enfants, avec emphase sur les femmes 25 à 35 ans.

**Budget :** 364 500 \$ (Investissement de 100 000 \$ de l'AEPQ).

## VOLET 1 - TÉLÉVISION

Cette année encore, nous avons été très présents à la télévision avec les messages publicitaires conçus pendant la campagne de promotion 2012-2013. Chaque publicité met en vedette une caractéristique et une utilisation en cuisine pour chacune des variétés disponibles à l'année (Cortland, Empire, McIntosh et Spartan). Parallèlement, elles ont été également reprises sur le Web sur le site de Radio-Canada ([www.radio-canada.ca](http://www.radio-canada.ca)) et de tou.tv ([www.tou.tv](http://www.tou.tv)).

Le contenu des quatre publicités:

- La Cortland ne brunit pas, donc idéale en salade;
- L'Empire a un teint très rouge, elle est sucrée et ferme, donc parfaite pour les boîtes à lunch;
- La McIntosh est très juteuse, sa chair est ferme et excellente en compote;
- La Spartan est très croquante et peut être savourée de 1001 façons.

Radio-Canada : du 17 novembre 2014 au 22 février 2015 (483 messages)

Les émissions :

- Tout le monde en parle
- Unité 9
- Les Enfants de la télé
- 19-2
- Infoman
- Les Parent
- L'épicerie
- Le choc des générations
- En direct de l'univers
- Un air de famille
- Les pêcheurs
- Qu'est-ce qu'on mange pour souper?
- Etc.

RDI/ARTV/EXPLORA : du 17 novembre 2014 au 22 février 2015 (2 143 messages)

Radio-canada.ca et tou.tv : du 17 novembre 2014 au 22 février 2015 (1 905 900 impressions)

**Impact :** C'est un total de 179 875 900 impressions\* auprès des 18 ans et plus que nous avons eues sur les ondes de Radio-Canada, RDI, ARTV et Explora et sur les sites de Radio-Canada et Tou.tv. Comme la campagne était exclusivement réseau, c'est-à-dire qu'elle était diffusée à travers tout le Québec en simultané, nous avons eu accès à un plus grand bassin de population et rejoint davantage notre clientèle cible. De plus, le placement fait à Radio-Canada au sein d'émissions ayant des cotes d'écoute de plus d'un million nous permet d'avoir une plus grande portée.

## VOLET 2 : SITE INTERNET

Les sites Internet sont à leur deuxième année d'existence. Les résultats sont toujours très bons et en augmentation (tableaux 7 et 8). Évidemment, le site pour les consommateurs génère beaucoup plus de visites que celui de l'industrie.



\*C'est-à-dire le nombre de visionnements des publicités dans les différents foyers au Québec calculé avec les cotes d'écoute et les visionnements sur le Web.

**Tableau 7. Statistiques du site consommateur (www.lapommeduquebec.ca).**

| Nombre des visites du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 août*                       |         |         |         |         |         |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|                                                                                   | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    | 2013    | 2014    |
| Visiteurs uniques                                                                 | 139 196 | 144 956 | 153 439 | 160 018 | 167 494 | 227 262 |
| Visites                                                                           | 139 196 | 177 445 | 197 113 | 203 765 | 209 507 | 284 143 |
| Sections les plus consultées (pages vues) du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 août |         |         |         |         |         |         |
|                                                                                   | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    | 2013    | 2014    |
| Accueil                                                                           | 43 967  | 55 821  | 53 111  | 45 720  | 63 143  | 88 397  |
| Autocueillette                                                                    | 85 021  | 97 493  | 101 060 | 99 023  | 95 191  | 77 321  |
| Recettes**                                                                        | 37 577  | 47 971  | 46 167  | 35 197  | 21 328  | 71 689  |
| Variétés                                                                          | 35 759  | 69 643  | 97 349  | 84 758  | 16 895  | 41 723  |
| Info-Pomme                                                                        | -       | -       | -       | -       | 9 574   | 21 417  |

\*Nous analysons les statistiques du site Internet selon une période différente à l'année financière, afin que l'achalandage soit associé à la bonne récolte.

\*\*La recette Tarte au sirop d'érable aux pommes et aux framboises a généré à elle seule 18 913 pages vues.

**Tableau 8. Statistiques du site Industrie du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août (www.producteursdepommesduquebec.ca).**

|                                           | 2013  | 2014   |
|-------------------------------------------|-------|--------|
| Visiteurs uniques                         | 3 101 | 9 418  |
| Visites                                   | 4 692 | 11 361 |
| Sections les plus consultées (pages vues) |       |        |
| Accueil                                   | 4 988 | 11 621 |
| Profil Producteurs                        | 1 823 | 2 028  |
| Profil Emballeurs                         | 584   | 552    |
| Profil Distribution                       | 268   | 316    |
| Profil Entrepositaires                    | 216   | 144    |
| Profil HRI                                | 125   | 134    |

## VOLET 3 : WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

### 3.1 Concours *Gagnez un an d'épicerie*

La 3<sup>e</sup> édition du concours *Gagnez un an d'épicerie* sur Facebook a eu lieu et les prix suivants ont été tirés :

- 1 an d'épicerie (valeur de 5 200 \$)
- 20 cartes-cadeaux de 200 \$ en épicerie (valeur de 4 000 \$)



Impact: Il y a eu un record de participation, soit un total de 232 891 inscriptions et de 31 000 inscriptions uniques. Notre page Facebook a vu son nombre d'abonnés augmenter de 21 500 pour atteindre 84 400.

### 3.2 Stunt promotionnel

Afin de créer un engouement lors du lancement de la nouvelle édition du concours Gagnez un an d'épicerie, une vidéo promotionnelle (stunt) a été réalisée. Avec la complicité de l'animateur David Bernard, nous annonçons aux gens, au moment de payer la facture, que c'est Pommes Qualité Québec qui payait leur épicerie. La surprise fut évidemment totale et nous avons eu droit à des belles scènes touchantes remplies d'émotions.

Impact : Au total, notre vidéo a été vue plus de 19 000 fois sur Youtube et plus de 20 000 fois sur Facebook.



Voyez le stunt que nous avons réalisé afin de lancer le concours **Gagnez 1 an d'épicerie.**

Toute une surprise et plein d'émotions pour plusieurs personnes...

[VOIR LA VIDÉO](#)

### 3.3 Terroir et Saveurs

Lancé en 2010 par l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec (AATGQ), le réseau Terroir et Saveurs est né du regroupement des populaires bannières d'hébergement, de restauration et d'agrotourisme que sont : Gîte du Passant, Auberge du Passant, Table Champêtre, Table aux Saveurs du Terroir, Ferme Découverte et Relais du Terroir.

En 2014, Terroir et Saveurs a lancé la 5<sup>e</sup> saison au Québec, soit la Saison du Terroir et des Saveurs au Québec. Pommes Qualité Québec a fait partie de cette initiative avec les visibilités suivantes en septembre et octobre (tous les contenus étaient uniquement numériques) :

- Reportage publié sur le site Internet et sur les médias sociaux (Facebook, Twitter et Pinterest);
- Recette de filet de porc et pommes;
- Mention dans l'article «10 produits d'ici qui ne sont pas juste...»;
- Visibilité dans une Infolettre.

Impact :

Les visibilité obtenues étaient intéressantes et nous ont permis d'avoir du contenu interactif à partager sur les médias sociaux de Pommes Qualité Québec. Les différentes publications de Terroir et Saveurs ont rejoint 41 % des femmes de 18 à 54 ans, ce qui correspond en très grande partie à notre clientèle cible.

### **3.4 La presse Gourmand (La Presse +)**

Dans le numéro *Noël Gourmand* du samedi 29 novembre 2014 de La Presse +, nous avons pris un bandeau 1/6 d'écran. Nous avons publicisé notre concours un an d'épicerie.

Impact :

Impressions : 63 665

Visites Web : 459

Visites Web sur impressions : 0,72 %

## **VOLET 4 : MAGAZINES**

- 1 Pub pleine page dans Vivre à la campagne de septembre 2014
  - Comprenant aussi une recette sur le site et notre logo dans la Terre de chez nous du 20 août 2014
- 1 Pub capsule dans le magazine Fringale dans la section Nouveauté en avril 2015
- 1 Pub pleine page dans la Revue annuelle 2015-2016 de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes.

## **VOLET 5 : INFOLETTRE**

Nous avons transmis une infolettre en novembre afin d'inciter les abonnés à participer au concours Gagnez un an d'épicerie.

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Mois             | Novembre 2014     |
| Sujet            | Concours Facebook |
| Abonnés          | 51 882            |
| Taux d'ouverture | 35,84 %           |
| Taux de clic     | 36,09 %           |

## **VOLET 6 : AUTRES PROMOTIONS**



### **6.1 Partenariat avec la campagne J'aime 5 à 10 portions par jour**

Pommes Qualité Québec a renouvelé son adhésion à la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour » de l'Association québécoise de la distribution de fruits et de légumes du Québec (AQDFL). Depuis maintenant 10 ans, cette campagne sensibilise les consommateurs à l'importance de consommer des fruits et légumes tout en adoptant de saines habitudes de vie.

Lors du Gala Dux du 21 janvier 2015, l'AQDFL a remporté un prix dans la catégorie «Communication – Association corporative» pour sa campagne de communication «Mieux manger, une portion à la fois». Celle-ci est une continuité de la campagne J'aime. Le Gala Dux récompense les organisations qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé de la population par l'alimentation.

Impact : Permet d'avoir une visibilité auprès des femmes de 25-34 ans sur des médias différents et de faire partie d'une initiative commune du secteur.

### **6.2 Partenariat avec le Club des petits déjeuners**

Depuis 2002, Les Producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec font don de pommes au Club des petits déjeuners. Cela représente 278 écoles, 17 000 enfants et 2 348 050 déjeuners servis par année. Chaque année, c'est 50 caisses par semaine qui sont envoyées au Club (environ 252 000 pommes).

### **6.3 Commandite de pommes**

Chaque année, Pommes Qualité Québec commandite plusieurs événements en offrant des pommes. Voici les principaux de la dernière année :

- Fondation Marie-Vincent
- Maison de l'arbre – Jardin botanique de Mtl
- Vélo-boulot et Défi Métropolitain
- Fête Nationale à Montréal
- Portes ouvertes- IRDA
- Défi Pierre Lavoie

Impact : Une belle visibilité permettant de démontrer que les Pommes Qualité Québec sont bonnes à croquer toute l'année!



#### **6.4 Portes ouvertes sur les fermes du Québec (UPA)**

Date : 13 septembre 2015

Nombre d'entreprises pomicoles participantes : 7 entreprises

|   | Région                | Entreprise                       |
|---|-----------------------|----------------------------------|
| 1 | Montérégie            | Les vergers écologiques Phillion |
| 2 | Outaouais-Laurentides | Jude-Pomme Senc                  |
| 3 | Outaouais-Laurentides | Fromager du verger               |
| 4 | Estrie                | Verger La Pommalbonne            |
| 5 | Chaudière-Appalaches  | Le Verger de Tilly               |
| 6 | Capitale nationale    | Les Jardins du Petit-Pré         |
| 7 | Montérégie            | Vergers Dulude                   |

Plus de 98 000 participants, dont 12 000 au parc Jean-Drapeau, ont participé à la 13<sup>e</sup> édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'UPA. Le nombre de participants a été moins élevé que l'année précédente à cause de la météo moins propice à cette activité.

#### **6.5 Entente Aliments du Québec et Ricardo**

Aliments du Québec a offert la possibilité à ses membres de mettre de la visibilité dans le magazine et le site Internet de Ricardo, et ce, à un prix avantageux. Cette entente comprenait :

- Une demi-page de publipage dans le magazine Ricardo de décembre 2014;
- L'utilisation de la pomme dans la recette exclusive présentée dans la nouvelle chronique « Cuisiner local »;
- L'utilisation de la pomme dans la vidéo présentant la recette sur le site de Ricadocuisine.com dans la section Menus à la carte commandée par Aliments Québec;
- Campagne Web de 100 000 impressions de bannières sur le site Ricadocuisine.com.

Impact : Nous avons eu 146 340 impressions pour les bannières Web avec un taux de clic moyen de 0,24 %, en plus des autres visibilité.

#### **6.6 Partenariat avec Andrea Jourdan**

Nous avons établi une relation avec la chef Andrea Jourdan. Nous lui offrons des belles pommes du Québec pour la création de ses recettes dans différents livres et en échange, elle nous en remet



quelques-unes pour notre site Internet. Lors de la dernière année, c'est plus de 25 recettes que nous avons pu ajouter en échange de quelques minots de pommes.

#### **6.7 Création de matériel éducatif**

Faire des mathématiques tout en apprenant la pomiculture est maintenant possible. Nous avons élaboré des ateliers pédagogiques en collaboration avec une firme externe, spécialisée dans ce domaine, pour les professeurs de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Les guides pédagogiques sont en lien avec le programme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Un envoi courriel a été fait en septembre aux professeurs à travers le Québec et nous avons obtenu une très bonne réponse de la part de ceux-ci. C'est plus de 655 visites sur notre site Internet afin de télécharger les guides dès la journée de l'envoi et 2 268 au total.



### **VOLET 7 : MATÉRIEL PROMOTIONNEL**

#### **7.1 Vente de matériel promotionnel**

Pour une troisième année, l'achat de matériel promotionnel de Pommes Qualité Québec a été offert aux producteurs, entreprises et même aux consommateurs. Au total, c'est 908 \$ de revenus qui ont pu être réinvestis dans la conception et réimpression de nouveau matériel.

#### **7.2 Nouveau matériel**

À l'interne, nous avons conçu un petit guide sur la pomme destiné aux jeunes enfants, expliquant ce qu'est la pomiculture au Québec. Les principales informations: histoire de la pomme au Québec et au Canada, les pommes et la santé, les variétés produites au Québec et leurs spécialités, la pollinisation, vidéos, recettes, jeu de mots et dessins. De plus, nous avons mis à jour le dépliant Les Bienfaits des pommes du Québec.

### **VOLET 8 : SONDAGE**

Pour une 6<sup>e</sup> année, nous avons mandaté Léger Marketing pour effectuer un sondage pour évaluer la notoriété de Pommes Qualité Québec.

Méthodologie: Étude réalisée du 16 au 19 mars 2015 par le biais d'un sondage Web auprès d'un échantillon aléatoire de 1004 Québécois(es) âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français ou en anglais.



### Éléments importants à retenir :

- Près de **4 québécois sur 10** affirment avoir **vu, lu ou entendu de la publicité** portant sur les Pommes Qualité Québec au cours des derniers mois;
- La **télévision reste le média principal** où les gens ont vu de la publicité Pommes Qualité Québec avec un record cette année à 28 % (25 % en 2014 et 19 % en 2010);
- La **facilité d'identification des Pommes Qualité Québec** en magasin à **augmenter de 4 %** cette année (53 % en 2015 vs 49 % en 2014) et de 14 % depuis le premier sondage en 2010 (39 % en 2010);
- La **proportion des Québécois ne connaissant pas les Pommes Qualité Québec** a diminué significativement depuis 2010 et s'établit à maintenant **22 %**, comparativement à 27 % en 2014 et 31 % en 2010;
- Près des **deux tiers** des Québécois (64 %, 70 % chez les francophones) ont **identifié correctement au moins une des principales variétés de** pommes certifiées **Pommes Qualité Québec** disponibles à l'année. Une augmentation de 12 % comparé à 2010;
- La **notoriété des variétés Pommes Qualité Québec** présentent dans nos publicités télévisées est en hausse significative par rapport à 2014. Ainsi, la McIntosh (56 % vs 51 % en 2014), la Cortland (51 % vs 35 % en 2014), la Spartan (43 % vs 33 % en 2014) et l'Empire (34 % vs 24 % en 2014);
- **88 %** des Québécois francophones qualifient la **qualité des Pommes Qualité Québec de bonne et excellente.**

## VOLET 9 : HÔTEL, RESTAURANTS ET INSTITUTIONS

### 9.1 Formations sur les pommes du Québec

Au cours de l'automne 2014, une formation sur les pommes du Québec dans quinze écoles à travers le Québec a été donnée aux futurs chefs cuisiniers par M<sup>me</sup> Isabelle Ferland, consultante développement des marchés secteur HRI. Pour conclure cette formation, un concours de création de recettes salées ou sucrées a été mis en place pour promouvoir la pomme d'ici. Les recettes ont été ajoutées sur le site [lapommeduquebec.ca](http://lapommeduquebec.ca).

Nombre d'écoles participantes : 15

Nombre de formations : 27

Nombre de minots de pommes : 85,5

Nombre d'étudiants : 762 (plus du double de l'année précédente)

### Points forts de la formation :

- Les connaissances sont faibles quant à la production, l'industrie, les variétés produites, la salubrité, etc. Cette formation est donc très pertinente et les questions sont nombreuses;
- On note un grand intérêt à en connaître davantage sur la production et l'industrie de la pomme au Québec;
- Certains enseignants ont déjà un intérêt prononcé pour l'utilisation des produits du Québec dans leurs cours;

### **Concours Cuisine la pomme du Québec 2014-2015**

Le concours de création a eu lieu le 27 février 2015 au Centre de Formation Professionnelle Jacques-Rousseau à Longueuil.

Juges : Pasquale Vari, Émilie Rizzetto et Patrice Demers.

Prix de 1 500 \$ : Jessy Farrar, de l'École hôtelière de Laval

Prix de 1 000 \$ : Soraya Ramiro Sarmentero, Collège LaSalle

Prix de 500 \$ : Josué St-Roch, CFP de Sherbrooke

La saison 2015-2016 s'annonce prometteuse! Le nombre d'écoles et de formations a augmenté. Le concours aura lieu le 4 avril 2016 à Longueuil.



### 9.2 Salon Amoureux du fromage

Participation des Producteurs de pommes et de l'AEPQ à la première édition du Salon Amoureux du Fromage le 6 octobre 2014. Événement organisé en l'honneur de la formation de la Guilde québécoise des artisans fromagers. Les pommes étaient le seul fruit présent lors de l'événement et il y a eu dégustation de pommes Cortland et Honeycrisp.

Les acteurs présents : Marchés d'alimentation en provenance de plusieurs régions, chefs cuisiniers de Montréal, propriétaire de petites boutiques alimentaires.



*Avant goût*

# CAMPAGNE DE PROMOTION 2015-2016



## Télévision

12 MOIS



## Partenariats



## Médias sociaux

TAMMY VERGE



## Site Internet







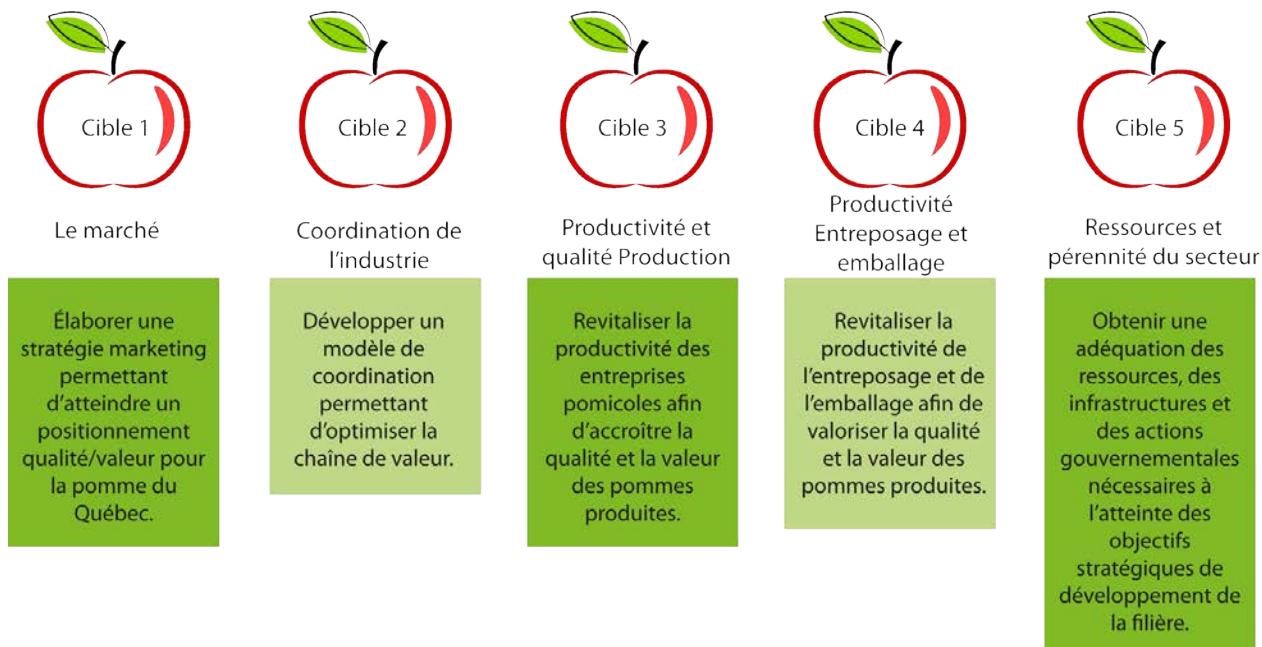
**ACTIVITÉS**

**GÉNÉRALES**

# PLAN STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE POMICOLE QUÉBÉCOISE 2010-2015

L'industrie pomicole québécoise travaille depuis 2010 à l'élaboration d'une planification stratégique pour la filière pomicole du Québec. En tant qu'office, Les Producteurs de pommes du Québec se sont concentrés sur certaines cibles, orientations stratégiques, objectifs et priorités d'actions permettant de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée. Les PPQ ont aussi travaillé en collaboration avec leurs différents partenaires afin de s'assurer que les autres cibles identifiées par l'ensemble de l'industrie soient atteintes. Une nouvelle planification stratégique pour l'industrie devra être mise en place pour 2016. Les Producteurs de pommes du Québec sont d'avis que les cibles et les orientations stratégiques déterminées dans le plan stratégique sont toujours d'actualité (figure 1).

**Figure 1 : Cibles et orientations stratégiques du Plan stratégique de la filière pomicole québécoise.**



## ACTIONS RÉALISÉES

Voici les principales actions qui ont été réalisées au cours de la dernière année :

### 1. Réaliser un projet pilote avec les chaînes afin d'évaluer les formats les plus prometteurs

Un projet pilote a été réalisé dans quelques magasins Metro de la grande région de Montréal. Pendant ce projet pilote d'une durée de 8 semaines, des pommes de variété McIntosh ont été offertes dans de nouveaux sacs prometteurs alors que des emballages normaux étaient aussi vendus aux points de vente. Les données des ventes ont été compilées par les emballeurs fournisseurs. L'objectif du projet pilote était d'évaluer si les emballages de pommes prometteurs pouvaient augmenter les ventes de pommes Qualité Québec. Les données préliminaires obtenues de la part des emballeurs participants nous ont permis de constater que le projet n'avait pas augmenté les ventes significativement.

### 2. Mise en place des recommandations relatives à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage

Pour la récolte 2015-2016, les membres producteurs et emballeurs du comité de gestion se sont entendus sur les normes relatives à la protection des pommes et à l'amélioration de l'emballage. Ces normes visent à optimiser la qualité des pommes offertes aux consommateurs. Ces nouvelles normes seront inspectées par Gestion Qualiterra suite à l'homologation de la Convention de mise en marché du 23 novembre 2015.

### 3. Accroître l'arrachage et la replantation

Après de nombreux efforts de la part des PPQ, le programme de Modernisation des vergers de pommiers a été finalement reconduit par le MAPAQ au printemps dernier. Il comporte toujours trois volets, soit l'arrachage, la replantation et l'appui au réseau d'essai de cultivars. Il est souhaitable que cet outil contribue à la revitalisation du secteur.

### ORIENTATIONS POUR 2016

Les PPQ poursuivront leur collaboration avec les partenaires pour déployer le plan de communication de la filière et continueront à favoriser l'émergence d'une structure de coordination de l'industrie grâce aux ententes de mise en marché avec la distribution.



# SÉCURITÉ DU REVENU

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU

À la suite de la publication du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec en février dernier, le ministre de l'Agriculture, M. Paradis, avait demandé à La Financière agricole du Québec (FADQ) de lui faire part de son plan pour la mise en œuvre des recommandations formulées par le groupe de travail. Depuis, certains éléments avaient été adoptés par le conseil d'administration de la FADQ et étaient toujours en attente d'une approbation par le Conseil des ministres. Le 9 décembre dernier, les changements aux programmes de gestion des risques agricoles ont été annoncés par le ministre Paradis. Les changements seraient les suivants :

Agri-Québec :

- Une hausse du taux de contribution gouvernementale de 3 % à 3,2 %.
- Une hausse supplémentaire du taux de contribution gouvernementale de 3,2 % à 4,2 % pour les entreprises dont les revenus annuels sont inférieurs à 100 000 \$.

Agri-Québec Plus :

- Une hausse du taux de couverture de 80 à 85 %.
- Un ajustement afin que les paiements soient conditionnels à un bénéfice net inférieur à 50 000 \$ plutôt qu'à 10 000 \$.

Une aide à l'investissement pour toutes les entreprises agricoles :

- Remboursement des intérêts sur prêt maximal de 150 000 \$ sur une période de 5 ans.
- Le montant du remboursement d'intérêts ne pourra pas excéder 20 000 \$ pour la période de 5 ans.
- L'aide est conditionnelle à un diagnostic de l'entreprise et à la présentation d'un plan d'affaires.
- Le prêt subventionné devra servir à financer des investissements qui contribueront à diversifier les activités de production, à soutenir la croissance des entreprises et à améliorer leur compétitivité.

Un choix entre l'ASRA et les Agri pour les secteurs sous ASRA :

- Les secteurs de production sous ASRA devront choisir entre l'ASRA et les programmes Agri d'ici la fin du printemps 2016.
- Le gouvernement refuse d'éliminer les arrimages cumulés en ASRA.
- Les secteurs de production sous ASRA qui quitteront le programme bénéficieront des contributions non versées à Agri-Québec en 2014 et 2015.

## ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES VS AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

La Financière agricole du Québec a effectué un changement majeur en excluant, à partir de l'année de participation 2014, les produits sous ASRA des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. La FADQ a pris cette décision suite à l'augmentation importante de l'arrimage cumulé. Rappelons que l'arrimage prend en compte, en ASRA, des sommes reçues par d'autres programmes de protection du revenu pour éviter la double indemnisation. Les pommes non assurables au programme ASRA, soit les pommes hâtives ou celles vendues directement aux consommateurs ou transformées à la ferme sont toutefois admissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Le tableau 9 permet de constater que pour l'année d'assurance 2014-2015, l'arrimage cumulé représente 1,59 \$/minot.

**Tableau 9. Arrimage des Agri avec l'ASRA dans le secteur pomicole.**

| Année d'assurance                  | 2011-2012<br>(final) | 2012-2013<br>(final) | 2013-2014<br>(final) | 2014-2015            |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenu stabilisé</b>            | 8,65 \$/minot        | 8,82 \$/minot        | 9,09 \$/minot        | 9,28 \$/minot        |
| <b>Arrimage cumulé</b>             | <b>0,58 \$/minot</b> | <b>0,97 \$/minot</b> | <b>1,45 \$/minot</b> | <b>1,59 \$/minot</b> |
| <b>Revenu stabilisé ajusté</b>     | 8,07 \$/minot        | 7,85 \$/minot        | 7,64 \$/minot        | 7,69 \$/minot        |
| <b>Prix du marché</b>              | 8,39 \$/minot        | 14,10 \$/minot       | 9,19 \$/minot        | 9,47 \$/minot        |
| <b>Compensation totale</b>         | 0,00 \$/minot        | 0,00 \$/minot        | 0,00 \$/minot        | 0,00 \$              |
| <b>Compensation totale ajustée</b> | 0,1696 \$/minot      | Ne s'applique pas    | Ne s'applique pas    | Ne s'applique pas    |
| <b>Contribution totale ASRA</b>    | 0,2077 \$/minot      | 0,1962 \$/minot      | 0,1333 \$/minot      | 0,0781 \$/minot      |

Source : FADQ

Pour l'année d'assurance 2014-2015, on constate que 193 entreprises ont bénéficié du programme ASRA pour un montant de ventes de 280 616 \$ par producteur alors que 124 entreprises bénéficient du programme Agri-Québec avec des ventes de 218 974 \$ par producteur (tableau 10).

**Tableau 10. Nombre de producteurs, ventes et nombres d'unités-arbres des entreprises pomicoles à l'ASRA et à Agri-Québec à l'année d'assurance 2014.**

|                                                                                      | Nb. de producteurs | Ventes        | Ventes par producteur | U.R. par producteur  | Ventes par U.R. |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------------|----------------------|-----------------|
| <b>Entreprises qui sont à l'ASRA et à Agri-Québec <sup>(1)</sup></b>                 | 193                | 54 158 869 \$ | 280 616 \$            | 1 918 <sup>(2)</sup> | 146,31 \$       |
| <b>Entreprises qui ne sont pas à l'ASRA et qui sont à Agri-Québec <sup>(1)</sup></b> | 124                | 27 152 825 \$ | 218 974 \$            | 703 <sup>(3)</sup>   | 311,48 \$       |
| <b>Total</b>                                                                         | 317                | 81 311 694 \$ | 256 504 \$            | 1 566                | 163,83 \$       |

(1) Statistiques des entreprises qui ont déclaré plus de 10 000 \$ de ventes de pommes à Agri-Québec.

(2) Calculés à partir des 191 entreprises du sous-groupe qui participent à Agri-Stabilité.

(3) Calculés à partir des 78 entreprises du sous-groupe qui participent à Agri-Stabilité

U.R. : Unités-arbres

Source: La Financière agricole du Québec

Au cours de l'été dernier, La Financière agricole a rencontré Les Producteurs de pommes du Québec afin de leur annoncer que les secteurs sous ASRA devront faire un choix collectif entre le programme ASRA et les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Suite à la rencontre entre les hauts dirigeants de La Financière agricole et les représentants de l'UPA et des secteurs sous ASRA, la FADQ s'était engagée à retarder le processus du choix tant que le gouvernement n'aurait pas au moins réglé la question des arrimages cumulés. Suite à l'annonce du 9 décembre dernier et au refus du gouvernement d'éliminer les arrimages cumulés, les producteurs de pommes devront se prononcer d'ici la fin du printemps sur le choix entre l'ASRA et Agri-Québec et Agri-Québec Plus.



# PROGRAMME DE « MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC »

Lors du rapport d'activité 2014, nous vous faisons part de nombreuses rencontres politiques ayant eu lieu à l'automne 2014 avec les députés de toutes les régions pomicoles, grâce à l'implication des administrateurs de nos syndicats affiliés et plus particulièrement auprès de M. Stéphane Billette, whip du gouvernement, et M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. L'avancement de ce dossier a été ardu, mais en novembre 2014, les discussions avec M. Fernand Archambault, sous-ministre, se sont avérées positives.

Les efforts des administrateurs des Producteurs de pommes ont permis de reconduire le programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec afin d'appuyer les pomiculteurs dans leur démarche d'améliorer leur compétitivité. En juin 2015, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé le renouvellement du programme jusqu'au 31 mars 2018. Tous les producteurs possédant 0,2 ha et plus de verger enregistré au MAPAQ ont obtenu une lettre du ministère en juin dernier qui les informait de la reconduction du programme avec les différents paramètres. Nous espérons que les producteurs concernés profiteront du programme pour améliorer leur verger et renouveler leur éventail de variétés.

3 volets sont en vigueur, soit:

- 1) Volet 1 : appui à l'arrachage de pommiers
- 2) Volet 2 : appui à la replantation de pommiers
- 3) Volet 3 : Appui au réseau d'essai de cultivars

L'aide financière accordée pour l'arrachage (volet 1) peut atteindre un maximum de 1 600 \$ par hectare.

En ce qui concerne l'aide financière accordée pour couvrir les dépenses liées à la replantation (volet 2) des vergers de pommiers (achat d'arbres, clôtures, tuteurage, irrigation, plantation, installation) celle-ci peut atteindre les

maximums suivants :

- 8 800 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation est plus grande que 2000 arbres par hectare ;
- 6 600 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation se situe entre 950 et 2000 arbres par hectare;
- 4 400 \$ par hectare pour un projet dont la densité de replantation se situe entre 600 et 949 arbres par hectare.

À noter que certaines exclusions concernant des variétés et des porte-greffes sont toujours en vigueur. Pour plus de détails, veuillez consulter le programme ou votre répondant régional du MAPAQ.

L'aide financière maximale qui peut être accordée pour les volets 1 et 2 du programme est de 30 000 \$ par numéro d'identification ministériel (NIM) pour la durée du programme.

Pour tout renseignement complémentaire et pour déposer une demande financière au programme, veuillez communiquer avec les bureaux régionaux du MAPAQ.

*Attention : Les replantations et arrachages du printemps 2015 pourraient être admissibles. Nous vous demandons de vérifier auprès de vos conseillers au MAPAQ.*



# LA PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE (PFI)



La production fruitière intégrée est une approche qui permet d'offrir aux consommateurs des fruits de qualité qui répondent aux exigences sociétales et environnementales.

Afin d'accélérer l'adoption de techniques de production améliorées permettant d'accroître le rendement de pommes de qualité à l'hectare, Les Producteurs de pommes du Québec privilégient les actions suivantes :

plateforme web du Réseau-pommier : [web2.irda.qc.ca/reseaupommier](http://web2.irda.qc.ca/reseaupommier) ;

- Une affiche annuelle en production fruitière intégrée, incluant le guide des traitements foliaires du pommier, réalisée sous la responsabilité du Groupe d'experts en protection du pommier, sera publiée dans les prochains mois;
- Les communiqués du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) publiés durant la saison de croissance : [www.agrireseau.qc.ca](http://www.agrireseau.qc.ca);

**Objectif : Accélérer l'adoption par les producteurs de techniques de production améliorées permettant d'accroître le rendement de pommes de qualité à l'hectare**

| <i>Actions - moyens</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i>Indicateurs - résultats visés</i>                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Poursuivre le développement du Réseau-pommier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager l'expertise technico-économique</li> <li>• Mettre l'accent sur une approche globale (qualité pour le marché et non pas agronomique uniquement)</li> <li>• Mettre l'accent sur la marge bénéficiaire</li> <li>• Établir et réaliser des diagnostics technico-économiques</li> </ul> | Expertise, partagée                                            |
| Organiser des journées de formation et d'échanges d'expertises techniques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les conseillers</li> <li>• Pour les producteurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                 | Journées de formation et d'échanges, tenues                    |
| Suivre l'évolution de la productivité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portrait provincial – mise à jour</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                        | Tableau de bord sur l'évolution de la productivité, à jour     |
| Assurer une coordination de la récolte : sortie du verger, transport, entreposage et refroidissement                                                                                                                                                                                                                                                                               | Coordination de la récolte jusqu'au refroidissement, améliorée |
| Accélérer le transfert technologique de la mécanisation des opérations de vergers                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Transfert vers les producteurs, effectué                       |

Source : Planification stratégique de la filière pomicole québécoise 2010-2015 mise à jour par les PPQ, 2015

De nombreux outils et services sont offerts aux pomiculteurs afin de les aider dans leurs démarches d'adoption de la PFI, en voici quelques-uns :

- Le cahier des charges en production fruitière intégrée, développé pour les entreprises pomicoles québécoises, est disponible sur le site Internet : [www.producteursdepommesduquebec.ca](http://www.producteursdepommesduquebec.ca) (section Producteur-Environnement);
- Un guide de référence en production fruitière intégrée, rédigé et mis à jour en continu par les experts pomicoles du Québec, est disponible sur la



- CIPRA (Centre informatique de prévision des ravageurs en agriculture), un logiciel qui permet de prédire le développement des ravageurs des cultures et de certains désordres post-récolte en s'appuyant sur des données météorologiques horaires, est disponible sur le site Web d'Agrométéo ([www.agrometeo.org](http://www.agrometeo.org)) et sur la plate-forme du Réseau-pommier ([web2.irda.qc.ca/reseaupommier](http://web2.irda.qc.ca/reseaupommier));
- Sage-Pesticides : un outil d'information sur les risques pour la santé et l'environnement ainsi que les usages agricoles pour une gestion

rationnelle et sécuritaire des pesticides au Québec ( [www.sagepesticides.qc.ca](http://www.sagepesticides.qc.ca) );

- Une mise à jour du logiciel Profitabilité est disponible sur le site [producteursdepommesduquebec.ca](http://producteursdepommesduquebec.ca) (section Producteur–Économie). Cet outil permet de comparer la rentabilité de trois différentes densités de plantation et est un outil de planification d’une nouvelle plantation.

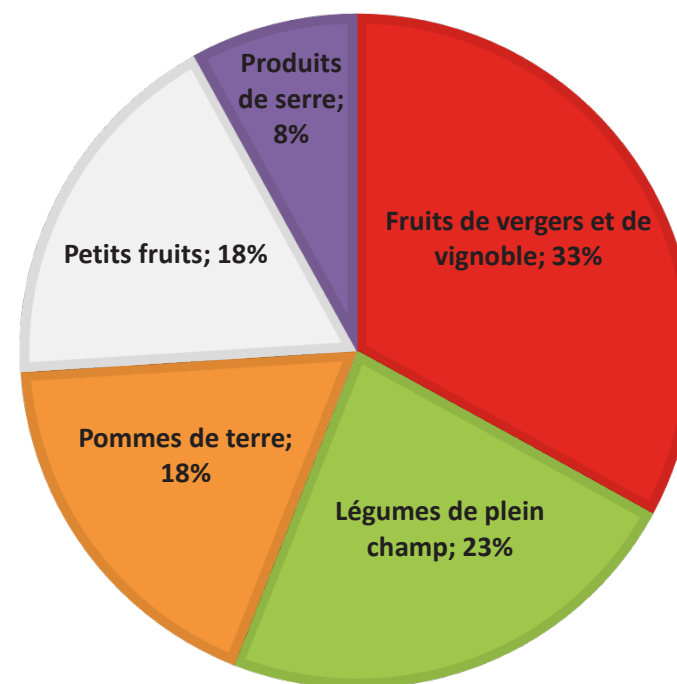
Les Producteurs de pommes du Québec tiennent à souligner et remercier les efforts des collaborateurs qui permettent d’offrir aux pomiculteurs ces outils. Merci aux chercheurs de l’IRDA (Gérald Chouinard, Daniel Cormier, Vincent Philion et toute l’équipe pomme), d’AAC (Gaétan Bourgeois et Dominique Plouffe), aux conseillers des clubs et aux conseillers pomicoles du MAPAQ. Leur implication fait toute la différence!

## SALUBRITÉ À LA FERME

### Faits saillants

- Au Canada, plus de 2 900 entreprises (au 31 août 2015) se sont inscrites à la certification depuis le début du programme en 2008;
- Au Québec, on compte 126 entreprises pomicoles certifiées sur un total de 357 entreprises horticoles certifiées;
- Le groupe de culture Fruits de verger et de vignoble représente encore la plus grande proportion d’entreprises certifiées au Canada (33 %) (graphique 18) ;
- Depuis le 30 août 2015, l’organisme de certification SAI Global n’offre plus les services d’audit et de certification du programme CanadaGAP au Québec;
- Le résultat moyen de l’audit au Canada pour le secteur Fruits de verger et de vignoble est de 92 % en 2015, alors que la moyenne globale de tous les secteurs est de 93 %.

**Graphique 18. Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de culture au Canada (au 31 août 2015).**



Source: CanadaGAP

Finalement, le tableau 11 présente un résumé du nombre de producteurs et d’emballeurs certifiés CanadaGAP au Québec:

**Tableau 11. Nombre de producteurs et d’emballeurs de pommes certifiés CanadaGAP au Québec (au 1<sup>er</sup> novembre 2015).**

| Organisme de certification    | Nombre de producteurs/emballeurs |
|-------------------------------|----------------------------------|
| NSF-GFTC (Gestion Qualiterra) | 90                               |
| BNQ                           | 16                               |
| SGS Canada                    | 2                                |
| SAI-Global                    | 18                               |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>126</b>                       |

Source: CanadaGAP

# RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Soucieux de contribuer à la revitalisation du secteur de la production par une amélioration de la productivité des entreprises pomicoles, Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont poursuivi leur implication au niveau de la recherche et du transfert technologique (tableau 12). Pour l'année financière 2014-2015, les PPQ ont investi près de 19 947 \$<sup>10</sup>.

**Tableau 12. Projets de recherche et de transfert technologique appuyés financièrement par Les Producteurs de pommes du Québec pour l'année financière 2014-2015.**

| PROJETS                                                                                                                                                                                                                             | COLLABORATEURS                                | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | RÉFÉRENCES                                             | APPUIS FINANCIERS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)</b>                                                                                                                                                           | PPQ, MAPAQ, AAC, conseillers, SVC, CRAAQ.     | <b>Vérifier l'adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l'étranger.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <a href="http://agrireseau.qc.ca">agrireseau.qc.ca</a> | MAPAQ<br>AAC      |
| <b>Entente de contribution à l'IRDA pour les projets de recherche en PFI en pomiculture</b>                                                                                                                                         | IRDA, PPQ.                                    | <b>Soutenir des activités de recherche, développement et transfert en production fruitière intégrée au verger expérimental de St-Bruno.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <a href="http://irda.qc.ca">irda.qc.ca</a>             |                   |
| <b>Optimisation des technologies d'entreposage pour améliorer l'efficacité, réduire la consommation énergétique et accroître la disponibilité des pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et extérieurs (Jennifer DeEll)</b> | Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFGA. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des méthodes de prévention des lésions aux pommes causées par le CO<sub>2</sub> en atmosphère contrôlée, sans utiliser la diphénylamine (DPA);</li> <li>• Déterminer la quantité de résidus de DPA dans les installations d'entreposage;</li> <li>• Optimiser les différents types d'entreposage pour les variétés Honeycrisp et Gala;</li> <li>• Déterminer les effets de la rapidité de refroidissement sur la qualité des pommes après l'entreposage.</li> </ul> | <a href="http://hortcouncil.ca">hortcouncil.ca</a>     | AAC               |

<sup>10</sup> Cette somme inclut l'argent payé aux organismes de recherche pour la réalisation des projets et contient de plus, le temps et les frais financiers des ressources humaines et des administrateurs des Producteurs de pommes impliqués dans le RECUPOM. La facture des projets de recherche de la grappe agroscientifique pour l'exercice financier, se terminant au 30 septembre 2015, a été comptabilisée à raison de 6 mois sur 12. Les autres frais engagés seront présentés lors de la prochaine année financière.



|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                           |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------|
| <p><b>Amélioration de la gestion de l'entreposage des fruits de vergers à l'aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions climatiques lors de la récolte</b></p> <p><b>(Gaétan Bourgeois)</b></p> | <p>AAC, CCH, PPQ, OAG, BCFGA, Lasseonde, Les Vergers Leahy.</p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire des données disponibles en provenance de l'industrie ou de projets antérieurs sur la qualité des pommes à la récolte (fermeté, contenu en solides solubles, index d'amidon) et les désordres physiologiques après la récolte des principaux cultivars;</li> <li>Obtenir des données supplémentaires sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques des principaux cultivars;</li> <li>Évaluer des modèles bioclimatiques existants sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques lors de l'entreposage et développer ou mettre à jour d'autres modèles;</li> <li>Intégrer des modèles bioclimatiques dans un système informatique basé sur les conditions climatiques afin de fournir de l'information à jour et d'obtenir rapidement les commentaires de l'industrie.</li> </ul> | <p><a href="http://hortcouncil.ca">hortcouncil.ca</a></p> | <p>AAC</p> |
| <p><b>Performance de la Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes</b></p> <p><b>(John Cline)</b></p>                                                                                                                      | <p>Université de Guelph, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.</p>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer la précocité et la performance de nouveaux porte-greffes et les comparer aux standards de l'industrie;</li> <li>Déterminer les effets du porte-greffe sur les désordres reliés au déficit en calcium, la physiologie de l'arbre et le potentiel de conservation du fruit;</li> <li>Évaluer la productivité des porte-greffes plus vigoureux en portant une attention particulière à la compatibilité avec le greffon.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p><a href="http://hortcouncil.ca">hortcouncil.ca</a></p> | <p>AAC</p> |
| <p><b>Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récoltes des fruits à pépins</b></p> <p><b>(Louise Nelson)</b></p>                                                                                                     | <p>Université de la Colombie-Britannique, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer l'efficacité des bactéries antagonistes dans des conditions d'entreposage variées et avec plusieurs variétés de fruits;</li> <li>Déterminer les concentrations optimales d'antagonistes et le moment idéal pour les appliquer;</li> <li>Déterminer les effets des antagonistes sur la qualité des fruits;</li> <li>Déterminer le rendement des antagonistes utilisés seuls ou avec d'autres agents chimiques;</li> <li>Déterminer l'aptitude des antagonistes pour un développement commercial.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><a href="http://hortcouncil.ca">hortcouncil.ca</a></p> | <p>AAC</p> |

Source: PPQ



# IMPLICATION AU NIVEAU CANADIEN

Le Groupe de travail de la pomme du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a poursuivi ses activités au cours de la dernière année. Mme Stéphanie Levasseur représente les intérêts des PPQ sur ce comité. Les dossiers qui ont retenu l'attention au cours de la dernière année sont les suivants :

Les membres de l'industrie ont discuté et se sont entendus sur un plan de travail et un échéancier afin d'être prêts pour la **prochaine grappe agroscientifique**, qui on l'espère, sera financée via le cadre stratégique fédéral de Cultivons l'avenir 3 qui débutera en 2019. Pour se faire, on prévoit revoir les priorités de recherche au cours de la prochaine année.

Les **mesures de rétorsion contre les États-Unis dans le cadre de l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (EPO-COOL)** ont été discutées à de nombreuses occasions. L'OMC a rendu sa décision finale le 18 mai dernier concernant la politique américaine d'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO). Ainsi, l'OMC a reconnu que les États-Unis contrevenaient aux règles du commerce et que cela était discriminatoire à l'endroit des bovins et des porcs canadiens. Le 7 décembre dernier, un arbitre de l'OMC a déterminé que le Canada serait autorisé à imposer des tarifs douaniers annuels de 1,055 milliard de dollars (780 millions de dollars américains) en guise de compensation pour les préjudices infligés par les règles d'étiquetage indiquant le pays d'origine. Le gouvernement américain a subi de très fortes pressions afin d'abroger rapidement les règles sur le pays d'origine, pour éviter la mise en place des mesures de rétorsion. Le 18 décembre dernier, un projet de loi a été adopté par le Congrès américain. Celui-ci abroge la loi controversée sur l'étiquetage des viandes. Si le Sénat américain n'avait pas pris de mesures immédiates, le Canada aurait mis en place les mesures de rétorsion. De nombreux produits en provenance des États-Unis, dont la pomme, auraient pu faire l'objet d'une surtaxe de 100 %. Les pommes destinées à l'état frais et à la transformation auraient pu être visées par la mesure.

Lors de la saison 2014-2015, les producteurs de pommes de l'Ontario ont été durement touchés par les prix très bas des pommes en provenance de l'État de Washington. Ceux-ci ont demandé l'appui des autres provinces afin d'étudier

la possibilité de demander une **enquête antidumping contre les États-Unis**. Les autres provinces appuient l'Ontario dans ses démarches de collectes de données de marchés. Par contre, le Québec et la Nouvelle-Écosse n'ont pas les fonds pour financer une telle initiative. Selon les premières estimations, une requête antidumping pourrait coûter en frais d'avocats entre 500 000 \$ et 600 000 \$ à l'industrie pomicole canadienne.

Le projet pilote de l'ACIA visant à réduire les fréquences des inspections de qualité des pommes, des oignons et des pommes de terre en provenance des États-Unis et faisant partie de l'initiative Par-delà les frontières se poursuit cette année. L'Agence a fourni un bilan positif aux membres de l'industrie et souhaite passer à la deuxième phase qui consiste à diminuer les inspections aléatoires des chargements de pommes en provenance des États-Unis et faisant l'objet d'exemptions ministérielles de 50 % à 25 %. Le comité pomme a donné son accord en autant que l'ACIA poursuit ses efforts auprès du USDA afin d'obtenir des statistiques sur les lots non conformes.



# MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

Bien que les changements aient provoqué de nombreux maux de tête aux producteurs de pommes et des délais dans l'obtention des transferts de travailleurs, la récolte 2014 avait tout de même pu se dérouler dans des délais raisonnables. Pour éviter que le problème ne se reproduise en 2015, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) nous avait suggéré de s'assurer de soumettre les demandes assez tôt en saison et de le faire par voie électronique en nous précisant que le traitement de ces demandes prendrait de 6 à 8 semaines. L'été 2015 venu, nous avons appris que le traitement des dossiers était plutôt passé de 14 à 16 semaines. Une telle situation était complètement inacceptable puisque cela impliquait que les travailleurs seraient arrivés sur les fermes pomicoles à partir de l'Action de grâce, soit une fois la récolte pratiquement terminée. Cette situation a mis en péril la récolte de plusieurs entreprises pomicoles québécoises. Les PPQ ont répondu aux questionnements des médias concernant cette problématique au cours de la campagne électorale et, à deux semaines du début de la récolte, CIC a finalement offert de traiter les dossiers agricoles en priorité suite à la pression politique exercée sur le gouvernement fédéral. En résumé, CIC a traité un total de 353 demandes de façon prioritaire en moins de deux semaines comprenant 45 nouvelles demandes, ce qui démontre bien que la procédure n'est pas si complexe.

De nombreux producteurs de pommes du Québec ont recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin de combler les besoins en main-d'œuvre lors de la récolte. En tant que deuxième employeur, les pomiculteurs fournissent l'appui aux travailleurs étrangers déjà présents sur d'autres entreprises agricoles afin d'entreprendre les démarches visant à obtenir un nouveau permis de travail qui leur permettra de travailler chez un employeur subséquent. De nombreux travailleurs avaient effectué leurs demandes dès leur arrivée au Canada pour s'assurer que le permis soit délivré dans les délais requis. Malheureusement, suite à l'augmentation considérable des délais de traitement, les producteurs auraient pu se retrouver sans main-d'œuvre. Cette situation était inacceptable. D'ailleurs, une analyste principale et agente de liaison à CIC (Montréal), qui a travaillé au dénouement du dossier avec les PPQ, a fortement recommandé à ses supérieurs qu'une solution à long terme soit envisagée.

Les pomiculteurs font appel aux travailleurs étrangers temporaires puisqu'il est extrêmement difficile de trouver des travailleurs locaux pour combler ces postes.

Nous avons demandé à L'honorable John McCallum, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada, d'intervenir rapidement pour remédier à la situation et de mettre en place les mesures nécessaires afin que les travailleurs du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) –volet agricole puissent se rendre sur les fermes de leurs employeurs en temps opportun. Nous avons proposé les solutions suivantes lorsque les travailleurs feront leur demande pour la saison 2016 soit :

- Que le bureau des visas au Guatemala revienne aux procédures en vigueur en 2013; il pourrait ainsi délivrer des permis de travail permettant aux travailleurs de changer d'employeur;
- D'adapter la procédure à la réalité agricole afin que l'émission d'un nouveau permis de travail pour un TET puisse se faire dans un délai réduit de deux semaines comme il s'est fait suite à l'urgence reconnue par le gouvernement fédéral à la fin du mois d'août 2015;
- De demander que les travailleurs visés par le Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet agricole n'aient plus de limite cumulative de temps travaillé au pays.

Ce dossier demandera une attention particulière dans les prochains mois et les producteurs seront appelés à se prononcer sur une résolution dans le cahier des résolutions de l'assemblée générale annuelle de cette année.



# PROTECTION DE LA SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

## *Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)*

Le MDDELCC a fait connaître en novembre dernier, la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018. Les enjeux visés, les orientations ainsi que les objectifs sont les suivants :

### 1. Protéger la santé et l'environnement

| Les orientations                                                                                                           | Les objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Exiger que l'utilisation des pesticides les plus à risque à des fins agricoles soit préalablement justifiée par un agronome dans 100 % des cas.</li><li>• Tripler le nombre de pesticides interdits en milieu urbain, aussi bien sur les pelouses que dans les espaces verts aménagés.</li><li>• Autoriser la vente libre de tous les biopesticides chez l'ensemble des détaillants.</li><li>• Obliger les propriétaires de terrains de golf qui font la plus grande utilisation de pesticides à réduire de 25 % leur utilisation des pesticides les plus à risque.</li><li>• Favoriser l'utilisation des pesticides les moins à risque par l'introduction d'incitatifs économiques (redevances, permis et compensations).</li></ul> |
| Diminuer l'exposition de la population aux pesticides en donnant aux citoyennes et aux citoyens un environnement plus sain | <ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer que la qualification du personnel qui applique les pesticides à des fins de gestion parasitaire soit d'un niveau de compétence adéquat.</li><li>• Augmenter les distances d'éloignement lors de l'application de pesticides près des zones habitées.</li><li>• Renforcer le respect de la Loi sur les pesticides et celui de ses règlements.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### 2. Protéger les pollinisateurs contre les néonicotinoïdes

| Les orientations                                                               | Les objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduire l'utilisation des néonicotinoïdes                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Interdire l'utilisation de tous les néonicotinoïdes pour l'entretien des pelouses et des plates-bandes.</li><li>• Exiger que l'utilisation des néonicotinoïdes à des fins agricoles soit préalablement justifiée par un agronome dans 100 % des cas.</li><li>• Favoriser l'utilisation des semences non traitées aux néonicotinoïdes par l'introduction d'incitatifs économiques (redevances, permis et compensations).</li></ul> |
| Développer les connaissances sur l'utilisation des semences traitées au Québec | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un bilan des ventes de semences traitées aux néonicotinoïdes au Québec.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Les Producteurs de pommes du Québec suivent avec attention les développements dans ce dossier. Plusieurs problématiques pourraient survenir en fonction de la liste des pesticides les plus à risque établie par le MDDELCC. Si certains produits sont visés pour la pomiculture, il faudrait s'assurer, dans un premier temps, que les pomiculteurs qui auront besoin de ces produits auront accès à un agronome. Les PPQ appuient l'UPA qui soutient que « ... malheureusement, les exigences annoncées auront pour conséquence d'augmenter les exigences administratives liées à l'utilisation des pesticides alors que les producteurs sont littéralement enterrés sous

des tonnes de paperasse. » et que « pour aller plus loin dans la lutte intégrée, il faut investir dans la recherche, la formation, le transfert des connaissances, l'accompagnement et, surtout, dans les outils de dépistage ».





# MÉRITAS HORTICOLES

## Méritas Louis-Hébert

À la mémoire de M. Louis Hébert, qui en 1617, apporte les premiers pommiers en Nouvelle-France. Depuis cette époque, la pomiculture n'a cessé de progresser au Québec. On trouvait en 1882 des variétés telles que Late Strawberry et Blue Permain. Le développement de nouvelles variétés mieux adaptées aux besoins du marché a vu le jour et a supplanté ces « Reines ».

Ce méritas est remis à un producteur, ou à un groupe de producteurs, qui a fait sa marque dans la production pomicole, qui s'est impliqué dans la mise en marché collective, qui dynamise et innove dans son secteur.

**Commandité par :** N.M Bartlett Inc.

**Lauréat 2015 :** Verger Yvan Duchesne (Yvan Duchesne)



**Légende :** © Photo : Pascal Deslandes / Dans l'ordre habituel :

M. François Jobin, N.M. Bartlett (partenaire), M. Yvan Duchesne (récipiendaire), Mme Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec et M. Bernard Verret, sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires.

## Méritas Révérend-Père-Léopold

À la mémoire du Révérend Père Léopold Ortiz, né en 1884 et décédé en 1947. Il a été professeur d'arboriculture fruitière à l'Institut agricole d'Oka, la Trappe, Québec, et a écrit le premier traité français d'arboriculture fruitière concernant spécialement la province de Québec : « La Culture fruitière dans la province de Québec ». Ce dernier traite de la propagation des arbres et arbustes fruitiers cultivés dans la province de Québec, de la création d'un verger de pommes et de son entretien. Ce traité est dédié aux professeurs et élèves en agriculture ainsi qu'à tous les pomiculteurs.

Ce prix est remis à un intervenant qui a contribué de façon remarquable à la dynamique du secteur pomicole et à son développement.

**Commandité par :** A. Lassonde Inc.

**Lauréat 2015 :** Mélanie Noël, MBA, directrice générale adjointe des Producteurs de Pommes du Québec.



**Légende :** © Photo : Patrick Deslandes / Dans l'ordre habituel :

M. Vincent Giasson, directeur agricole chez A. Lassonde inc. (partenaire), Mme Mélanie Noël (PPQ, récipiendaire), Mme Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec et M. Bernard Verret, sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires.



# INFORMATION ET COMMUNICATION

Voici les moyens utilisés pour que l'ensemble des producteurs soient informés concernant des changements de prix pour la pomme à l'état frais et transformée, les inventaires en entrepôt, nouveaux agents autorisés, la campagne de promotion de Pommes Qualité Québec, la Convention de mise en marché et autres modifications relatives à la mise en marché. Les Bulletins aux pomiculteurs, Bulletin express et Communiqués sont tous disponibles sur le site industrie des Producteurs de pommes du Québec [producteursdepommesduquebec.ca](http://producteursdepommesduquebec.ca), lequel est mis à jour régulièrement.

## Saison 2014-2015

Bulletin aux pomiculteurs (envoyé par poste): 6

Bulletin express (envoyé par courriel): 14

Communiqués (envoyé par courriel, télécopieur et poste): 27

De plus, nous avons eu à faire des communiqués de presse concernant des rappels de l'ACIA et les pommes OGM.

Communiqué de presse (sur nos sites Internet) : 2

Communiqué de presse (sur nos sites Internet et fil de presse CNW) : 1

# ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

## Union des producteurs agricoles

Activité protocolaire – journée portes ouvertes

Comité de coordination ASRA

Comité immeuble

Comité sur l'allégement réglementaire

Congrès UPA

Conseil général

Journée de la rentrée

Journée des responsables en communication

Matinée des spécialités

Rencontre économistes – ASRA

Table de production d'agriculture biologique

Table de travail sur les contributions

Table de travail sur la mise en marché

Table des présidents et secrétaires des fédérations spécialisées

Table sur la sécurité des revenus et les outils financiers

## Recherche et développement

Comité consultatif sur la biosécurité dans les fruits & noix (ACIA)

Comité de la stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (MAPAQ)

Comité PFI (IRDA/PPQ)

Comité pomiculture du CRAAQ

Comité provincial sur la dérive des pesticides

Comité de suivi – IRSST

Groupe d'experts en protection du pommier

Hortinove

Journée horticole de St-Rémi

Journées annuelles sur la recherche et l'innovation technologique du

Réseau-Pommier

## Rencontres diverses

Assemblée générale, conseil exécutif et conseil d'administration du CQH  
(Conseil québécois en horticulture)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale de l'AQDFL (Association

québécoise de la distribution de fruits & légumes)  
 Assemblée générale annuelle de l'ordre des agronomes  
 Assemblée générale annuelle du CCH (Conseil canadien de l'horticulture)  
 Assemblée générale annuelle des Cidriculteurs artisans du Québec  
 Assemblée générale annuelle de Gestion Qualiterra  
 Assemblée générale annuelle de l'IRDA (Institut de recherche & développement en agroenvironnement)  
 Assemblées générales annuelles des syndicats régionaux  
 Colloque annuel AGRicarrières  
 Concours HRI (hôtel, restaurant, institution)  
 Comité pomme CCH  
 Congrès de l'AQDFL  
 Gala DUX  
 Les Perspectives 2015  
 Moisson d'automne (Colline parlementaire)  
 Rencontre représentant du Cabinet – MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)  
 Rencontre à la RMAAQ (évaluation périodique)  
 Rencontre avec l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments)  
 Rencontre Immigration Canada (cabinet)  
 Rencontre partenaires J'aime – AQDFL  
 Rencontre vigilance OGM – Metro  
 Rencontres avec le CECPA et La Financière agricole du Québec  
 Semaine horticole et soirée Méritas CQH  
 Tournoi de golf de l'AEPQ (Association des emballeurs de pommes du Québec)  
 Tournoi de golf de l'AQDFL

# SUIVI DES RÉSOLUTIONS

## AGA2015.01

### L'APPLICATION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) – VOLET AGRICOLE

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'intervenir avec les autres secteurs agricoles :

- Pour que le bureau des visas au Guatemala revienne aux procédures de 2013. Il pourrait ainsi délivrer des permis de travail permettant aux travailleurs de changer d'employeur aux dates préalablement convenues;
- D'adapter la procédure à la réalité agricole afin que l'émission d'un nouveau permis de travail pour un TET puisse se faire dans un délai réduit de deux semaines;
- De demander que les travailleurs visés par le Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet agricole n'aient plus de limite cumulative de temps travaillé au pays.

#### Suivi

À la lecture du rapport d'activités, les Producteurs de pommes du Québec ont eu de la difficulté à avoir une communication avec CIC pour faire avancer le dossier depuis l'adoption de cette résolution à l'assemblée générale annuelle de janvier 2015. Mais nous avons pu réussir dans le contexte électoral du mois d'août 2015 à faire débloquer le dossier du 2e permis tant attendu par les producteurs de pommes du Québec.

En novembre 2015, nous avons relancé M. John McCallum, nouveau ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada pour lui faire part des demandes des producteurs de pommes du Québec.

De plus, les producteurs de pommes auront à voter une nouvelle résolution à l'AGA 2016 par rapport à ce dossier.

## **AGA2015.02**

### **SOLUTIONS DE MISE EN MARCHÉ**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec de:

- Proposer des alternatives pour modifier les outils de mise en marché de façon à les adapter aux nouvelles réalités.

#### **Suivi**

Ce dossier a été discuté à plusieurs reprises au niveau du conseil exécutif, mais aucune orientation n'a été prise face aux modifications des outils de mise en marché dans le contexte qu'il faudrait apporter une modification réglementaire à notre règlement de mise en marché des pommes.

## **AGA 2015.03**

### **LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA FERME EXPÉRIMENTALE**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle, de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec et à l'UPA de faire pression auprès du gouvernement fédéral, du MAPAQ et du ministre de l'Agriculture, monsieur Pierre Paradis pour que:

- Les pourparlers entre les instances gouvernementales s'accélèrent afin de conserver la vocation publique du site et ses activités de recherche;

#### **Suivi**

Malgré les élections fédérales qui ont eu lieu cet automne, nous n'avons pas pu faire avancer ce dossier afin que la ferme expérimentale conserve sa vocation publique et ses activités de recherche. Nous sommes toujours en attente du rachat du site par le MAPAQ pour que la municipalité et Hortinove poursuivent leurs activités.

## **AGA2015.04**

### **BRÛLURE BACTÉRIENNE**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle, de mandater les producteurs de pommes des Laurentides, la Fédération des producteurs de pommes du Québec et la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides de demander au MAPAQ :

- Que le Plan d'intervention en protection sanitaire des cultures pour les situations exceptionnelles se poursuive après 2015 afin de continuer les inspections dans les vergers, pépinières et propriétaires de pommiers et de procéder aux interventions réglementaires pour faire corriger les situations qui seraient en infraction;
- D'assurer la présence permanente d'un conseiller pomicole dans la région des Laurentides.

#### **Suivi**

Une lettre a été envoyée, en mai dernier, à la sous-ministre adjointe, Mme Hélène Doddridge, afin de lui demander de poursuivre le Plan d'intervention contre la brûlure bactérienne dans la région des Laurentides et d'assurer la présence permanente d'un conseiller pomicole dans cette même région. En réponse, la sous-ministre nous a informés qu'en 2015, le ministère poursuivrait ses inspections afin de s'assurer que les travaux pour l'élimination des symptômes de la brûlure bactérienne avaient été effectués. Par contre, en ce qui concerne l'embauche d'un conseiller pomicole, le ministère s'est seulement engagé à offrir une aide appropriée aux producteurs lorsque cela sera nécessaire.

## **AGA2015.05**

### **RÉSOLUTION MODIFIANT LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC AINSI QUE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LE CADRE DE CELUI-CI**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par l'Assemblée générale annuelle des producteurs de pommes visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec :

- De modifier le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec de la manière suivante :

Résolution modifiant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec :

« 1. L'article 1 du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec est modifié par le remplacement du paragraphe a) par le suivant :

« a) « Les Producteurs » : Les Producteurs de pommes du Québec; »

2. Ce Plan est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « la Fédération » par les mots « Les Producteurs » en faisant les adaptations grammaticales nécessaires.

3. Les articles 1 et 2 entrent en vigueur à compter de la date de l'autorisation de changement de nom du Registraire des entreprises. »

- De modifier toute la réglementation en vigueur dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour que soit remplacé, partout où il apparaît, le nom de la Fédération par « Les Producteurs de pommes du Québec », en faisant les adaptations grammaticales nécessaires;
- Que ces modifications au Plan conjoint et à la réglementation en vigueur dans le cadre de celui-ci entrent en vigueur à compter de la date de l'autorisation de changement de nom des autorités concernées, sous réserve des approbations de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec nécessaires;
- De prendre acte de l'adoption par le conseil d'administration de la Fédération du nouveau Règlement général des Producteurs de pommes du Québec afin que celui-ci fasse office de Règles de régie interne requises en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche;
- De mandater le président et le directeur général de la Fédération afin qu'ils signent tout document et fassent tout ce qui pourrait être requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

## Suivi

Le Registraire des entreprises a confirmé en date du 12 février 2015 que la Fédération des producteurs de pommes du Québec a changé son nom pour Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ). Les PPQ ont adressé une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin que les changements de nom soient apportés à tous les règlements en vigueur. Le 9 juin 2015, les PPQ ont reçu de la Régie le Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec :

- Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de pommes
- Règlement sur la détermination des périodes de mise en marché des pommes
- Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec
- Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec
- Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec
- Règlement sur le regroupement des producteurs de pommes en catégories

Ces règlements sont modifiés par la nouvelle dénomination des Producteurs de pommes du Québec.

## **AGA2015.06 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT les explications formulées par le directeur général concernant les modifications proposées au Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la première modification est de changer, à l'article 7 du Règlement, la date de la transmission de la déclaration de production du 31 octobre au 20 novembre;

CONSIDÉRANT que l'autre modification proposée vise la Déclaration de production annexée au Règlement, pour y identifier et définir les pommes transformées à la ferme afin que la contribution appliquée soit de 0,14 \$



par minot de pommes, selon l'article 1 du Règlement; ainsi, les contributions totales pour les pommes transformées à la ferme vendues directement aux consommateurs sont de 0,17 \$/minot et non pas de 0,10 \$/minot.

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu d'approuver le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec ci-joint.

#### **Suivi**

Le 12 mai 2015, une demande d'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec était transmise à la Régie. Le 5 juin 2015, la Régie nous transmettait son approbation des changements demandés par sa décision 10694.

### **AGAFÉD2015.01 MODERNISATION DE LA FÉDÉRATION**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est résolu par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

- De remplacer les Règlements généraux de la Fédération des producteurs de pommes du Québec par le nouveau Règlement général des Producteurs de pommes du Québec visant notamment les territoires des syndicats, la composition du conseil d'administration et l'élection du président, dont le texte est ci-joint;
- De modifier la dénomination sociale de la Fédération des producteurs de pommes du Québec afin qu'elle devienne dorénavant Les Producteurs de pommes du Québec;
- Que les démarches soient entreprises afin de refléter ces changements, notamment auprès des autorités concernées par le dépôt d'une requête pour changement de nom;
- De mandater le président et le directeur général afin qu'ils signent tout document et fassent tout ce qui pourrait être requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- Que cette modification de la dénomination sociale de la Fédération entre en vigueur à compter de la date de l'autorisation de changement de nom des autorités concernées, conformément à l'article 11 de la Loi sur les

syndicats professionnels.

#### **Suivi**

Le Registraire des entreprises a confirmé, en date du 12 février 2015, le changement de nom de la Fédération des producteurs de pommes du Québec pour Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ). Les PPQ ont adressé une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin que le changement de nom soit apporté à tous les règlements en vigueur et de remplacer les Règlements généraux de la Fédération des producteurs de pommes du Québec par le nouveau Règlement général des Producteurs de pommes du Québec visant notamment les territoires des syndicats, la composition du conseil d'administration et l'élection du président.

## LES SYNDICATS RÉGIONAUX – SAISON 2015-2016

| Laurentides                                                                                                                                       | Des Frontières                                                                                                                           | Vallée Montérégienne                                                                                                                     | Est du Québec                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Secrétaire :</b><br><b>Luc Fuoco</b><br>15, chemin de la Grande-Côte<br>Bureau 200<br>St-Eustache, Québec J7P 5L3<br>☎ 450 472-0440, poste 226 | <b>Secrétaire :</b><br><b>Jean Dumont</b><br>3800, boul. Casavant ouest<br>St-Hyacinthe, Québec<br>J2S 8E3<br>☎ 450 774-9154, poste 5213 | <b>Secrétaire :</b><br><b>Jean Dumont</b><br>3800, boul. Casavant ouest<br>St-Hyacinthe, Québec<br>J2S 8E3<br>☎ 450 774-9154, poste 5213 | <b>Secrétaire :</b><br><b>Stéphanie Desrosiers</b><br>5185, rue Rideau<br>Québec, Québec G2E 5S2<br>☎ 418 872-0770, poste 287 |
| <b>Éric Rochon (P)</b><br>☎ 450 258-4989                                                                                                          | <b>Mario Bourdeau (P)</b><br>☎ 450 247-2413                                                                                              | <b>Stéphane Brodeur (P)</b><br>☎ 450 379-9207                                                                                            | <b>François Turcotte (P)</b><br>☎ 418 829-3695                                                                                |
| <b>Alexandre Simard (VP)</b><br>☎ 450 623-0687                                                                                                    | <b>Richard Morin (1<sup>er</sup> VP)</b><br>☎ 450 248-4436                                                                               | <b>Sébastien Morissette (VP)</b><br>☎ 450 388-0442                                                                                       | <b>François Blouin (1<sup>er</sup> VP)</b><br>☎ 418 829-2639                                                                  |
| <b>Jean-Marc Rochon</b><br>☎ 514 754-4907                                                                                                         | <b>Stéphanie Levasseur (2<sup>e</sup> VP)</b><br>☎ 450 298-1324                                                                          | <b>Ruan Bouchard</b><br>☎ 450 379-5290                                                                                                   | <b>Sylvain Caouette (2<sup>e</sup> VP)</b><br>☎ 418 247-7973                                                                  |
| <b>Yvon Gemme</b><br>☎ 450 415-1403                                                                                                               | <b>Paul-Martin Roy</b><br>☎ 450 295-2306                                                                                                 | <b>Charles Choquette</b><br>☎ 450 531-4222                                                                                               | <b>Denis Maltais</b><br>☎ 418 886-2539                                                                                        |
| <b>Marc-André Trottier</b><br>☎ 514 830-8691                                                                                                      | <b>Jonathan Rodrigue</b><br>☎ 450 298-5408<br><br><b>Tim Petch</b><br>☎ 450 247-3414                                                     | <b>Yvan Duchesne</b><br>☎ 450 460-2858                                                                                                   | <b>Dany Hébert</b><br>☎ 418 822-1649                                                                                          |

### Légende :

**P** : Président

**VP** : Vice-président

*Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et décembre 2015.*

# NOS PARTENAIRES

---

## POMMIER D'OR

---



---

## POMMIER D'ARGENT

---



---

## POMMIER DE BRONZE

---

Association des emballeurs de  
pommes du Québec

ELNOVA LTÉE  
Fournitures et équipements

IRDA